

UN CARTON ROUGE AU TOURISME ?

*10 principes et défis
pour un développement durable
du Tourisme
au 21^e siècle*

AG Rio + 10

akte - Groupe de Travail sur
Tourisme & Développement Bâle
Fernweh - Tourism Review,
Fribourg en Brisgau
Friends of Nature International,
Vienne
respect, Vienne
TOURISM WATCH - EED Bonn
Allemagne

DANTE

DieArbeitsgemeinschaft für
Nachhaltige Tourismus Entwicklung

REMERCIEMENTS :

La publication en anglais et en allemand a été possible grâce au soutien financier de : Fondation Suisse pour la Solidarité dans le Tourisme – SST, Friends of Nature International (Vienne), TOURISM WATCH (Bureau Spécial du Service de Développement de l'Eglise / EED – Bonn), Respect – Centre pour le Tourisme et le Développement (Vienne), Centre pour l'Ecologie et le Développement (Stuttgart), Fernweh – Revue du Tourisme (Fribourg en Brisgau.) et le Groupe de Travail sur le Tourisme et le Développement (Bâle). Merci !

Publication en français grâce au soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (Lausanne-Paris).

LES EDITEURS :

DANTE - Le réseau d'Organisations Non Gouvernementales pour le Développement d'un Tourisme Durable, lors de son Assemblée Générale en septembre 2001, a mis en place un groupe de travail "AG Rio + 10" chargé d'éditer la présente brochure. Les membres de DANTE dont les noms suivent ont revu les différentes versions et ont apporté de précieuses contributions.

akte - Groupe de Travail sur le Tourisme et le Développement (Bâle), Campagne Internationale ECPAT (" Mettre fin à la pornographie enfantine et au trafic d'enfants à des fins sexuelles ", Allemagne (Fribourg-en-Brisgau), Bureau Environmental Neubeuern, FernWeh – Revue du Tourisme (Fribourg-en-Brisgau), IFN - International Friends of Nature (Vienne), IITF - Institut pour une Recherche Intégrée sur le Tourisme et les Loisirs (Vienne), KATE – Centre pour l'écologie et le développement (Stuttgart), Orlovius & Partner – Services de gestion Interculturelle (Siegburg), respect - Centre pour le Tourisme et le Développement (Vienne, Autriche), Strattreisen Hannover, TOURISM WATCH (Bureau Spécial du Service de Développement de l'Eglise / EED – Bonn), Friends of Nature Jeunes Allemagne (Remagen).

Texte original (allemand) : Christine Plüss et Martina Backes

Editeurs du texte original : Martina Backes, Christian Baumgartner, Manfred Pils, Christine Plüss

Traduction française : Gérard Rovillé, Patrice Perrot, Dora-C Valayer

Maquette (version allemande et anglaise) : Karin Schickinger

Maquette (adaptation française) : Madeleine Racimor et Olivier Petitjean

© Groupe de Travail sur le Tourisme et le Développement

Missionstr. 21 - CH 4003 Bâle, info@akte.ch, www.akte.ch

Fernweh – Revue du Tourisme

Kronenstrasse 16a - D 79100 Fribourg en Brisgau, fernweh-iz3w@t-online.de, www.iz3w.org

Février 2002

Introduction à l'édition française

Le document présenté ici sous le titre "Un Carton rouge pour le Tourisme ?" est un travail collectif publié en préparation du Sommet de la Terre à Johannesburg (Afrique du Sud) à la fin de l'été 2002, par une quinzaine d'ONG allemandes et suisses, regroupées à cette occasion sous le nom de DANTE (*Die Arbeitsgemeinschaft für Nachhaltige Tourismus Entwicklung* – Réseau de travail pour un Développement Durable du Tourisme).

DANTE a autorisé l'association française Transverses, membre du réseau européen TEN (Tourisme European Network) comme plusieurs des organismes signataires de la version initiale, à publier une traduction française de ce document. Nous sommes reconnaissants envers l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire d'avoir bien voulu assurer cette publication, afin que ce document prenne sa place dans les démarches préparatoires au Sommet de la Terre.

Le tourisme engendre des effets multiples. Il est la seule activité humaine à mettre face à face, et de façon massive, pour le meilleur ou pour le pire, les populations aisées du Nord de la planète et celles, parfois démunies, des continents majoritairement au Sud, à cause de la beauté de ces derniers, de leur climat, et souvent aussi de leurs cultures préservées.

Le tourisme, qui est la plus grande activité mondiale, est caractérisé par de nombreux paramètres, transversaux à la plupart de ceux qui seront évoqués lors du Sommet de Johannesburg. Les rédacteurs du "Carton rouge" ont identifié dix thèmes majeurs, et proposent en réponse dix défis. La dynamique lancée par DANTE prendra par la suite les formes appropriées, en fonction des résultats du second Sommet de la Terre, dix ans après Rio.

C'est ce document que nous proposons ici, pour qu'il puisse devenir aussi une incitation à se mobiliser sur ces thèmes pour les lecteurs de langue française. Car la gestion des activités touristiques ne doit pas être abandonnée aux Etats et à l'industrie touristique. Les touristes doivent s'exprimer. Et tout le monde, ou à peu près, est touriste un jour ou l'autre.

Dora Valayer (Transverses)

Lettre ouverte concernant les négociations sur le tourisme

au Secrétaire Général des Nations Unies
et au Secrétaire Général du Sommet de la Terre à Johannesburg

DANTE - Réseau pour le Développement d'un Tourisme Durable
et
TEN : Third World Tourism European Network

c/o EED Tourism Watch
Ulrich von Hassel Str 76 D 53123 Bonn Allemagne
Tél : (49 0) 228 81 01 23 02 - 23 03. Fax : (49 0) 228 81 01 150
E mail : tourism watch@eed.de

à Messieurs

Kofi Annan
Secrétaire Général des Nations Unies
Nations Unies
New York NY 10017
ETATS-UNIS

Nitin DESAI
Secrétaire Général du Sommet Mondial sur le Développement durable
Secrétariat du Sommet de Johannesburg
Division du Développement Durable
Département des Nations Unies pour l'Economie et les Affaires Sociales
Two United Nations Plaza, DC2 - 2220
Nex York, NY 10017
ETATS-UNIS

Messieurs les Secrétaire Généraux,

A l'occasion du prochain Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD), nous faisons appel à votre autorité pour stimuler une évaluation claire et méthodique des progrès réalisés dans l'application du Programme International de Travail sur le Tourisme et le Développement Durable, suivant les accords passés lors de la 4e session du Comité Préparatoire pour le Sommet Mondial du Développement Durable à Bali, Indonésie (Paragraphe 41 du Document Prévisoire du 12 Juin 2002). Nous regrettons toutefois que ce texte ait été élaboré sans consultation des ONG spécialisées dans le tourisme, et sans référence adéquate au Programme de travail de la CSD (Commission du Développement Durable) mentionnés ci-dessus. Nous sommes préoccupés de constater que les conditions dans lesquelles est faite la promotion du tourisme ne peuvent en aucun cas conduire à un développement durable.

Nous faisons appel au SMDD pour agir de manière cohérente avec le Programme de Travail International sur le Tourisme et le Développement Durable, et afin de prendre les mesures nécessaires pour que le tourisme soit effectivement pris en compte comme thème transversal. Nous soumettons à votre considération notre document "*Rio +10 : Carton Rouge pour le Tourisme ?*" comme un instrument de réflexion sur les exigences de durabilité dans le

tourisme. Ce document a déjà représenté un élément précieux lors du Sommet Mondial de l'Ecotourisme en mai 2002 au Québec, Canada.

En référence au Schéma d'Application, (*Draft Plan of Implementation*), nous faisons appel à vous :

- pour que l'agenda sur le libre commerce soit abandonné si le SMDD est destiné à porter quelque fruit. Tout particulièrement, la promotion d'investissements directs étrangers (*foreign direct investment* - FDI) doit être remplacée par une exigence concernant un développement participatif du tourisme. Il n'existe aucune preuve que le FDI fasse la promotion de la durabilité du développement. Tout au contraire, le résultat va en sens opposé, puisque le contrôle sur les ressources locales et sur les prises de décisions y est enlevé aux populations locales.
- pour assurer une participation active et bien informée de la société civile, et tout particulièrement des communautés locales et indigènes et des groupes désavantagés de la population, dans toute prise de décision et toute application relative au tourisme - y compris la formulation du Plan d'Application, lequel doit être adopté lors du Sommet. Pour promouvoir un dialogue franc et loyal, entre tous les partenaires concernés, une approche multipartenariale du CSD 7 doit être entreprise et développée ultérieurement.
- pour préciser les conditions dans lesquelles le tourisme peut contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la formulation appropriée de stratégies dans ce sens, en coopération avec les communautés indigènes et locales et les ONG.
- pour appeler à l'intégration du tourisme dans les Stratégies Nationales pour un Développement Durable, prenant pleinement en compte la nature transversale du tourisme et ses impacts positifs comme négatifs. Tout comme le débat litigieux sur l'Année Internationale de l'Ecotourisme l'a démontré, ce n'est pas la promotion d'une niche de marché problématique qui est nécessaire, mais une réorientation détaillée et complète de l'industrie touristique.
- dans cette perspective, pour inclure le tourisme dans tous les champs d'action appropriés, y compris celui de la consommation et de la production, tout en tenant compte de la nécessité d'influencer le comportement des consommateurs par l'information, la formation, et la formulation de codes de conduite destinés aux touristes, en tenant compte également des changements climatiques, et en œuvrant de façon pressante à une réduction effective des émissions des appareils utilisés dans l'aviation, lesquels sont connus pour avoir contribué de façon significative au réchauffement de la planète, ce qui est largement passé sous silence.

Nous vous faisons confiance pour faire en sorte que les résultats du SMDD ne soient pas en deçà du rapport du Programme de Travail du CSD, ce qui représenterait un recul majeur dans les efforts menés en vue de la durabilité dans le tourisme. Nous accueillerions avec satisfaction une décision de votre part de faire figurer à nouveau le tourisme parmi les thèmes majeurs de l'Agenda en vue du Développement Durable, si le SMDD manquait à le faire lui-même de manière à la fois globale et détaillée.

Avec nos salutations respectueuses

au nom de

**Dante,
Réseau d'ONG allemandes
pour un Développement Durable
du Tourisme**

**TEN - Réseau Européen
Océanographique sur le Tourisme
dans le Tiers-Monde**

Manfred PILS
Amis de la Nature International
Vienne, Autriche

Heinz FUCHS
Tourism Watch - EED
Bonn - ALLEMAGNE

LISTE DES SIGNATAIRES

- 1 - akte - Groupe de travail sur Tourisme et Développement, Bâle, Suisse
- 2 - Association RAM - San Rocco di Camogli, Italie
- 3 - BUND - Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland, Berlin, Allemagne
- 4 - DART - Dortmunder Arbeitskreis Raumplanung und Tourismus, Dortmund, Allemagne
- 5 - E.T.E. Ecological Tourism in Europe, Bonn, Allemagne

- 6 - FernWeh - Revue sur le Tourisme- Centre d'Information sur le Tourisme, Fribourg, Allemagne
- 7 - Gemeinsamer Arbeitskreis für Tourismus und Ethnologie , Hambourg, Allemagne
- 8 - IITF - Institute for Integrative Tourism and Leisure Research, Vienne, Autriche
- 9 - International Friends of Nature, Vienne, Autriche
- 10 - Karavaan, Bruxelles, Belgique
- 11 - KATE - Centre pour l'Ecologie et le Développement, Stuttgart, Allemagne
- 12 - Amis de la Nature/Allemagne, Stuttgart, Allemagne
- 13 Respect - Centre pour le Tourisme et le Développement, Vienne, Autriche
- 14 - Strattreisen Hannover, Hanovre, Allemagne
- 15 - Stichting Retour Foundation - Nimègue, Hollande
- 16 - Studienkreis für Tourismus und Entwicklung, Ammerland, Allemagne
- 17 - TOURISM WATCH - Département du Service de Développement des Eglises (EED) - Bonn, Allemagne
- 18 - Transverses, Paris/Boulogne, France
- 19 - Umweltbüro Neubeuern, Neubeuern, Allemagne
- 20 - Groupe de Travail sur le Tourisme, ECPAT - Allemagne

Rio : il y a 10 ans

Un carton rouge pour le tourisme ?

Lors du Sommet mondial de Rio en 1992, la communauté internationale a adopté d'importantes résolutions pour partager équitablement les ressources précieuses de la planète et pour les protéger pour les générations futures. Dans la perspective du Sommet mondial du Développement durable, qui se tiendra à Johannesburg au cours de l'été 2002, le moment est venu d'évaluer les progrès du processus de Rio et de développer de nouvelles stratégies. De telles stratégies sont rendues nécessaires et urgentes à cause de l'échec des acteurs internationaux à appliquer la plupart des promesses et des espoirs de Rio, très particulièrement dans le tourisme, lequel est devenu au cours des dernières années une des activités mondiales majeures. Puisque le tourisme bénéficie de la beauté des paysages et de la diversité naturelle et culturelle, et a besoin de paix et de sécurité pour se développer, il serait dans l'intérêt des responsables du tourisme de contribuer à la protection de l'environnement et à la justice sociale. Le Sommet mondial de Johannesburg offre l'occasion de réorienter le tourisme et de l'inclure pleinement dans les stratégies globales dans la perspective d'un développement durable.

Quelles chances et quels espoirs ? - mais aussi quels prix ?

Jamais dans l'histoire de l'humanité on n'a autant voyagé, pour son plaisir ou pour son travail. En ce début du XXI^e siècle, le nombre des voyageurs internationaux atteint 700 millions, soit plus du double d'il y a quinze ans. Il faut ajouter à ce chiffre que le nombre des voyages domestiques (à l'intérieur d'un même pays), a été multiplié par dix en l'an 2000. Le fait que tant de personnes puissent se déplacer pour aller à la rencontre des autres et bénéficier de cette rencontre, économiquement ou culturellement, peut être considéré comme une chance historique. Or seule une très petite minorité privilégiée en profite. Suivant les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme, seulement trois à cinq pour cent des habitants de la planète sont à même de voyager en dehors des frontières de leur pays, et il s'agit essentiellement des populations des pays industrialisés riches ou des classes aisées des pays en développement. Les voyages revêtent une importance considérable comme expression du style de vie et comme activité de loisir dans le Nord, mais la disparité, globalement, est éloquente.

Il est indéniable que l'activité touristique offre de nouvelles chances pour les emplois et le développement, tout particulièrement dans les régions les plus pauvres et structurellement faibles, et les pays du Sud ont vu croître de façon non négligeable leur part du tourisme depuis le début des années 80. Cependant, les pays riches et industrialisés continuent à enregistrer plus de la moitié de toutes les entrées, et aussi près des deux tiers de toutes les recettes qui, suivant les statistiques de l'Organisation Mondiale du Tourisme, ont atteint le chiffre impressionnant de 475 milliards de dollars US en l'an 2000.

En dépit des récessions et des crises, le tourisme a connu un taux de croissance au-dessus de la moyenne au cours des dernières années, et il figure parmi les industries de tête. Avec plus de 200 millions de salariés, il est considéré comme le secteur d'emploi le plus important du monde. Le tourisme est considéré comme un "*pacemaker*" de la globalisation, voire même la comme locomotive du développement pour le XXI^e siècle. Ce secteur prometteur fait ainsi l'objet d'une promotion dans toutes les régions endettées, grâce à des fonds publics et privés, souvent sous la forme de subsides plus ou moins cachés pour la construction d'infrastructures, avec des exemptions de taxes, des subventions et d'autres mesures de libéralisation. En conséquence, un nombre grandissant de tour-opérateurs, aux côtés des pays d'accueil eux-mêmes, apparaissent sur le marché avec des offres presque identiques - hôtels, plages, pistes de ski, événements culturels, etc. - suscitant une âpre compétition. Les prix des voyages ont connu une chute spectaculaire au cours des dernières années, et la concentration dans le secteur touristique est en train de s'accélérer. Aujourd'hui, le marché du tourisme mondial est dominé par une poignée de compagnies qui opèrent au niveau international et qui sont en mesure de répondre aux exigences des voyageurs, et, simultanément, contrôlent le forfait de tous les services qui sont mis à leur disposition.

L'environnement est l'un des perdants de cette féroce compétition. L'épuisement des ressources naturelles semble être hors taxes, puisque les coûts environnementaux de la mobilité sans limite ne sont pas inclus dans les tarifs touristiques. Les plus petits acteurs du tourisme, au Nord comme au Sud, qui proposent souvent des produits touristiques plus responsables au niveau de l'environnement et de la société, ont une position beaucoup plus faible sur le marché touristique globalisé. Parmi les groupes humains, les principales victimes sont les populations qui sont en position de faiblesse dans les régions touristiques, en particulier dans le Sud : les femmes, les enfants, les minorités ethniques et les populations indigènes. A cause de la consommation excessive de richesses par le tourisme, ils doivent souvent accepter de plus sérieuses dégradations de leur niveau de vie, sans compensation, ni possibilité de lutter pour défendre leurs droits.

Champions du monde des voyages

Chiffres concernant l'Allemagne, l'Autriche, et la Suisse

Pays / Population	Taux de départ*	Voyages domestiques	Voyages internationaux	Voyages dans les pays en voie de développement
Allemagne / 82 millions (63,8 m. au-dessus de 14 ans)**	75,9%	18,2 millions	44,0 m.	4,7 m.
Autriche / 8,1 millions (6,5 m. au-dessus de 15 ans)***	55%	8,4 millions	6,4 m.	0,05 m.
Suisse / 7,2 millions	80%	10,5 millions	12,4 m.	1,2 m.

* Pourcentage de la population qui part en vacances au moins une fois par an, pour l'Allemagne et la Suisse pour des séjours d'au moins 3 nuits, d'au moins 4 nuits pour l'Autriche.

** tous les chiffres concernant l'Allemagne portent sur la population âgée de plus de 14 ans. A titre de comparaison, le taux de départ des Français de plus de 15 ans en 2000 était de 64,4%.

*** les données concernant le taux de départ et les voyages internationaux pour l'Autriche portent sur la population âgée de 15 ans et plus.

Sources :

Allemagne : Forschungsgemeinschaft Urlaub und Reisen e.V. (F.U.R.), Hamburg, The Reiseanalyse RA 2001, Holidays 2000. Autriche: TourMIS Austria; NationalBank/Fessel GfK 2000. Suisse: National Department for Statistics 2000, College of Trade St Gallen (HSG) 1998.

Le conflit entre le tourisme et le développement durable

Lors du Sommet mondial de 1992, le tourisme n'était pas au programme, malgré les efforts des Organisations Non-Gouvernementales (ONG). Ce n'est qu'en 1999 que la Commission sur le Développement Durable (CSD) des Nations Unies - l'organisme qui supervise les applications des accords de Rio - a décidé de créer un programme international de réflexion sur le tourisme durable. Ce qui a ouvert un nouvel espace politique aux niveaux international et national pour adapter le développement du tourisme aux engagements pris à Rio : (1) reconnaître la durabilité comme un contrat écologique, social et économique entre les générations, (2) respecter les seuils de tolérance écologique ; (3) mettre en œuvre une justice environnementale globale propre à éradiquer la pauvreté, et (4) ajuster les schémas de consommation du Nord aux exigences d'un développement durable - et ceci avec le plein engagement et la participation de tous les partenaires concernés. Toutefois, le nouveau schéma esquissé par le CSD 7, plein de promesses pour le tourisme, a été à peine remarqué par les leaders de l'industrie touristique, et encore moins exploré ou suivi d'effets.

Des voyageurs, des hôtels, des tour-opérateurs et des communautés locales qui proposent des produits touristiques au Nord et au Sud ont orienté leurs efforts au cours de ces dernières années dans le sens d'un tourisme mieux adapté, ne serait-ce que dans le but d'assurer leur avenir. De plus en plus de voyageurs, en particulier dans les pays industriels, manifestent leur intérêt pour des formes de tourisme plus responsables quant à l'environnement et aux populations locales. Mais ces potentialités ne sont pas suffisamment développées, par manque de produits adéquats. De telles initiatives et des pratiques nouvelles mieux appropriées demeurent souvent régionales, et à sens unique, et concernent généralement des thèmes écologiques restreints comme la préservation de l'eau ou le traitement des déchets, sans inclure la dimension sociale de la durabilité. Ces initiatives soulèvent la question de qui a accès à, et qui a le contrôle de, et sur quelles ressources, pour éviter le gaspillage. A l'opposé, les responsables de l'industrie touristique tout autour du monde continuent à développer une politique de croissance, qui a depuis longtemps démontré son incapacité à assurer la durabilité. En outre, cette politique expose des initiatives pleines de promesses au Nord comme au Sud à une âpre compétition avec les voyages à bas tarifs et à la compétition pour le partage du marché.

La réorientation de l'industrie touristique en vue d'un tourisme environnementalement et socialement responsable, et vers des activités de loisirs conformes à un développement durable, n'est pas encore apparu. On ne peut pas attendre grand chose à cet égard de l'"année mondiale de l'écotourisme" proclamée pour 2002 par les Nations Unies. Le concept vaguement défini d'écotourisme fait l'objet d'une promotion à grande échelle sans soulever de

commentaires adéquats, ni de questions critiques de la part de ceux qu'il concerne. On ne peut pas non plus espérer voir disparaître de façon définitive des formes non durables de tourisme avec de nouvelles orientations semblables à celles qui ont été esquissées dans les schémas de la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité suivant le processus de Rio. Même ici - et bien que toute avancée soit la bienvenue - les expériences vécues par ceux qui sont affectés par le tourisme n'ont pas encore eu le poids qui devrait leur permettre d'être reconnus comme experts. Les "bonnes pratiques" ou "orientations", toutes détaillées qu'elles soient, ne peuvent en aucun cas remplacer les politiques de tourisme adaptées, intégrées et intersectorielles qui seraient indispensables à une nouvelle orientation du tourisme dans le sens d'un développement durable. Une coopération cohérente, responsable et équitable entre tous les partenaires, associant les communautés locales, les peuples indigènes, les autorités politiques, l'industrie touristique, les voyageurs et la société civile au Nord et au Sud, est nécessaire pour esquisser à tous les niveaux les politiques indispensables.

Poser de nouvelles bases pour le tourisme

En préparation du Sommet Mondial, des ONG d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse (des pays qui sont les "champions du monde du tourisme") présentent 10 "Principes et Défis" destinés à devenir une base de discussion et à suggérer de nouvelles initiatives en vue d'un développement durable du tourisme. Ces 10 principes et défis correspondent à quelques uns des thèmes les plus importants du Sommet de Johannesburg. Le document qui suit propose une stratégie pour ces dix thèmes. Cette approche peut conduire à quelques chevauchements contextuels, mais elle ouvre de nouvelles perspectives et des espaces d'action, et elle rend possible un examen plus étendu du tourisme à l'intérieur du processus de Johannesburg.

Si les trois piliers du développement durable - le bien-être public, l'économie et l'environnement - doivent effectivement trouver un fondement dans le tourisme, les contradictions des stratégies touristiques actuelles doivent être reconnues et analysées. C'est alors seulement que des stratégies fructueuses pourront être identifiées, et celles-ci devront toujours suivre deux lignes parallèles : les réalités adverses, comme l'aggravation des conditions de travail ou encore la consommation excessive des ressources, doivent être combattues par des mesures concrètes, comme des clauses limitatives ou des technologies écoefficientes ; conjointement, des actions doivent être menées contre les causes sous-jacentes de la pauvreté et en ce qui concerne l'environnement. Ce qui signifie l'éradication des structures responsables de la pauvreté et qui détruisent l'environnement. Les directives actuelles concernant l'environnement et la réalité sociale sont souvent prises en compte comme des moyens d'aborder les problèmes, même s'il ne font que relever les symptômes. Pour inconfortable que cela puisse apparaître, il est indispensable que tous les partenaires prennent des initiatives pour déraciner tout ce qui a rendu possible des développements touristiques dommageables.

Avec ce document stratégique, des ONG d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse veulent relever de tels défis. Les approches globales du processus mis en œuvre à Rio favorisent une approche Nord/Sud. Ce qui ne signifie pas pour autant que les voyages à longue distance et le tourisme seraient seuls concernés, ou que le tourisme Nord/Nord ou le tourisme en croissance Sud/Sud ne nécessitent pas eux-mêmes de nouvelles stratégies en vue d'un développement durable. Un thème aussi complexe que le tourisme ne peut pas être couvert de façon adéquate dans un document bref. C'est pourquoi les auteurs ont seulement souhaité stimuler un intérêt dans ce domaine, et stimuler un travail ultérieur. Ce document stratégique devrait être utilisé en préparation du Sommet de Johannesburg pour initier un débat plus large parmi les ONG, dans les politiques et dans l'industrie touristique sur la question de savoir comment le tourisme peut faire l'objet de nouveaux schémas, dans une approche durable à tous les niveaux, et comment chacun peut y contribuer.

Dix principes pour le tourisme

1 - Pauvreté/Développement

Le tourisme doit contribuer à vaincre la pauvreté. La justice sociale et environnementale et la participation des populations locales doivent servir de base à cet objectif.

2 - Climat : Transport/Energie

Echappez aux embarras de la circulation, oubliez le décalage horaire, faites le choix d'une mobilité durable !

3 - Terre : Sol/Sécurité alimentaire

Nos vacances ... c'est chez eux !

4 - Biodiversité

Le Tourisme se nourrit de la diversité naturelle et culturelle de la planète - Il doit contribuer à sa survie.

5 - Eau

L'eau fraîche est plus précieuse sur nos lieux de vacances que chez nous.

6 - Dignité humaine - Egalité entre les sexes

Les femmes et les enfants doivent être protégés et mis en position d'acteurs pour que l'égalité des droits leur soit assurée.

7 - Participation de la Société civile

Tous les membres de la société, et en particulier les peuples défavorisés et les minorités, doivent se voir reconnaître un droit de décision sur le développement touristique, et en bénéficier.

8 - Consommation et mode de vie

Le comportement des consommateurs, pendant leurs voyages et leurs loisirs, doit être juste envers les populations locales et leur environnement.

9 – Politique économique et commerciale internationale

Commerce équitable - dans le tourisme aussi !

10 - Des politiques cohérentes

La volonté politique de respecter les Droits humains, et de tendre vers un équilibre cohérent entre l'environnement, l'économie et la société, est indispensable pour assurer aux générations futures la possibilité de vivre dans la dignité, de profiter de ses loisirs et de voyager.

1 - Pauvreté/Développement

Le tourisme doit contribuer à vaincre la pauvreté. La justice sociale et environnementale et la participation des populations locales doivent servir de base à cet objectif.

1,3 milliards d'habitants de la planète vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un dollar US par jour. En dépit de la croissance économique globale, auquel le tourisme aurait contribué de façon significative, une soixantaine de pays se sont encore appauvris depuis 1980. Ce n'est qu'en apportant des réponses à la pauvreté que les fondements d'un développement durable peuvent être établis.

Les efforts en vue d'éradiquer toutes les structures qui sont à l'origine de la pauvreté doivent devenir une priorité.

L'idée que les voyages des plus aisés offrent une possibilité aux pays et aux régions pauvres d'avoir à leur tour accès à la prospérité existe depuis aussi longtemps que le tourisme lui-même. Récemment, la Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Développés a adopté son premier programme d'action sur le tourisme, qui les encourage à favoriser le développement de ce dernier. Il leur est conjointement demandé de débloquer pour le tourisme des fonds destinés à l'aide au développement.

Un rapport à ce sujet a été récemment publié par l'Organisation Mondiale du Tourisme et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. Celui-ci a révélé comment certains des Pays les Moins Développés, grâce au développement touristique, étaient à même d'améliorer leur situation sur le marché mondial. Toutefois, les chiffres et les statistiques peuvent être interprétés de façon variable. Selon une perspective globale, le tourisme n'a pas été en mesure de réduire la pauvreté. 80 % des populations qui vivent actuellement dans une extrême pauvreté habitent dans treize pays du monde, et dix de ces derniers ont pourtant un secteur touristique important dont la croissance a été supérieure à la moyenne au cours des dernières années.

Dans l'espoir d'une entrée rapide de devises étrangères qui permettraient la création d'emplois, beaucoup de gouvernements se tournent vers le tourisme. Dans de nombreux pays endettés, la promotion du tourisme fait partie des programmes d'ajustement prescrits par le Fonds Monétaire International. Pour être en mesure de soutenir le rythme de la compétition globale, les pays d'accueil se voient contraints d'accroître leurs investissements pour devenir plus attractifs. C'est alors que la construction d'infrastructures comme les aéroports, les voies d'accès, l'énergie et l'approvisionnement en eau pour les touristes deviennent un fardeau lourd pour les économies nationales des pays d'accueil, les entraînant à s'endetter encore plus. Les investisseurs étrangers sont attirés vers ces pays par divers avantages comme l'exemption de taxes, les bénéfices des produits hors-taxes, etc. Les concessions consenties à l'industrie privée, autrefois étendues grâce aux accords commerciaux prévus par l'Organisation Mondiale du Commerce, conduisent à de lourdes pertes de revenus pour les pays touristiques (voir chapitre 9).

Suivant l'UNCTAD, une moyenne de 40 à 50 % des apports du tourisme retournent aux pays émetteurs et aux opérateurs de tourisme par l'importation des produits de luxe destinés aux consommateurs eux-mêmes. Les compagnies transnationales de tourisme, qui ne proposent pas seulement des produits touristiques, mais aussi le transport, le logement et la nourriture, et qui ont accès aux systèmes de réservation internationaux, prennent avantage de leur domination sur le marché par leurs offres de voyages à forfait. Il en est de même en ce qui concerne leurs négociations avec les producteurs locaux. L'UNCTAD dénonce de telles pratiques, injustes au niveau de la compétition, et se plaint que, souvent, un quart seulement, ou parfois moins, du tarif versé par les clients à la compagnie de voyages pour leurs vacances parvient réellement au pays de destination. Les experts de l'UNCTAD eux-mêmes se demandent si dans certains cas les pays pauvres du Sud n'en viendraient pas à subventionner les vacances des touristes fortunés.

Si de nouveaux fonds, venant par exemple de l'aide officielle au développement, contribuent à l'extension du tourisme, la compétition sur le marché global du tourisme pourrait alors devenir plus importante. Les conséquences en seraient graves, tout particulièrement pour les petits producteurs (et pas seulement dans le Sud), ainsi que pour les communautés locales des destinations touristiques. Tout au contraire, les pays de destinations, en particulier dans le

Sud, ont besoin d'un soutien spécifique pour asseoir les nouvelles bases du tourisme, de sorte qu'un nombre plus important d'habitants puisse en bénéficier plus largement.

On trouve peu de données dans les statistiques économiques nationales sur la distribution locale des revenus ou sur les coûts écologiques et sociaux du tourisme. Celui-ci crée sans aucun doute des emplois, ce qui contribue aux recettes, mais, dans cette activité exigeante en personnel, la chute des prix des voyages de ces dernières années a également affecté les conditions de travail de nombreux professionnels du tourisme. Dans son rapport récent sur les effets de la globalisation sur l'hôtellerie, la restauration et le secteur du tourisme, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) rapporte que les salaires dans le tourisme sont en moyenne inférieurs de 20% à ceux des autres secteurs. Même dans les pays du Nord, par exemple en Suisse, on peut trouver beaucoup de "travailleurs pauvres", salariés à plein temps, mais dont les revenus sont inférieurs au minimum vital, avec des heures de travail prolongées et irrégulières, une sécurité de l'emploi peu assurée, due au phénomène saisonnier, et peu d'espoir de qualification et de promotion. Les horaires minimum de travail, tels qu'ils sont établis par la Convention de l'Organisation Mondiale du Travail ainsi que dans la Convention n°172 (Conditions de Travail dans les Hôtels et Restaurants, 1992), sont rarement respectés dans le tourisme. Suivant l'OMT, le "travail flexible" (par exemple les emplois à temps partiel ou le travail sur appel) a augmenté au cours des dernières années. Un nombre croissant de jeunes travailleurs sont recrutés pour des emplois dans le tourisme ; aujourd'hui, à peu près la moitié des emplois du tourisme sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans (voir chapitre 6). Au cours des dernières années, des efforts ont été réalisés en France dans ce domaine à l'initiative du Secrétariat d'Etat au Tourisme, mais de façon générale, l'application est encore insuffisante.

En ce qui concerne plus particulièrement les pays d'accueil, les plus pauvres parmi les pauvres bénéficient en général fort peu du tourisme. Lorsqu'ils tentent de gagner leur vie dans le secteur informel comme "guides" indépendants ou comme vendeurs de rue, il sont souvent victimes de répression de la part des autorités. Le secteur informel peut réellement offrir une échelle large de possibilités d'emplois, mais, tout particulièrement dans ce domaine, ceux qui sont à la recherche d'un emploi ont besoin d'un soutien, par exemple une scolarisation de base, des connaissances dans la gestion des affaires ou dans les langues, de compétences et d'une aide au départ pour pouvoir démarrer financièrement et pour ne pas être exploités.

Mais le tourisme ne se contente pas de créer des emplois. Il en détruit aussi dans certains domaines du secteur traditionnel comme la pêche ou l'agriculture (voir chapitres 3, 4 et 5). Les exigences croissantes concernant les ressources émanant des activités du tourisme ne sont pas seules responsables. Dans la course à la libéralisation, de nombreux agriculteurs ont dû abandonner leur métier parce qu'ils ne parvenaient pas à vendre leurs produits, puisque les grands hôtels sont en mesure d'importer de la nourriture et du matériel pour le mobilier et la construction en s'adressant à des fournisseurs moins chers. Il est significatif que ces pertes d'emplois ne soient pas prises en compte dans les statistiques du tourisme. L'appauvrissement des groupes désavantagés de la population, dû à l'augmentation du coût de la vie dans les zones touristiques, est également passé sous silence.

Les organismes spécialisés dans l'économie et le développement affirment que la beauté des paysages vierges et les bas salaires sont des attraits importants lorsqu'ils font la promotion du tourisme aux pays et aux régions pauvres. Ce qui prouve que, dans un certain sens, le tourisme se nourrit toujours de la pauvreté des régions d'accueil - une réalité qui accompagne toute l'histoire du tourisme. Mais le développement et les modifications structurelles apparaissent beaucoup plus lentement dans le passé. De nos jours, cette réalité est beaucoup plus explosive, politiquement parlant, tout particulièrement lorsque le développement touristique accroît de façon dramatique les disparités sociales dans les pays de destination. On voit souvent les effets de la rupture sociale sur les voyageurs. Une perspective durable du tourisme consisterait à abandonner les "stratégies" de rencontres entre les riches et les pauvres pour mettre en présence des personnes sur un plan d'égalité. Il est de la responsabilité des partenaires politiques et économiques, comme de celle des voyageurs eux-mêmes, d'œuvrer activement dans ce sens.

DEFIS

- Les projets touristiques doivent être adaptés aux objectifs d'un développement durable, tant socialement qu'au niveau de l'environnement, autant dans les régions que dans les pays, et être contrôlés avec soin par des recherches de marchés menées par des organisations indépendantes, plutôt que de susciter de vastes projets tournés vers la croissance. Il faut leur préférer des approches de nature décentralisée, ayant pour perspective le bien-être public et la participation de tous ceux qui sont concernés. Par des réglementations locales et des accords contraignants, il faut s'assurer que les organismes privés de tourisme, en particulier les compagnies étrangères et internationales, opèrent d'une manière responsable dans le domaine environnemental et social, et créent des marchés pour les producteurs locaux. Ceci doit devenir une règle de qualité pour le tourisme et doit être garanti par une formation appropriée de tous les responsables.

- Il est instamment demandé aux acteurs responsables des sphères de la politique et de l'industrie, et tout particulièrement aux gouvernements des pays industrialisés ainsi qu'aux gestionnaires des grandes agences de tourisme, de redessiner les schémas des politiques économiques internationales et des politiques commerciales de telle sorte que les secteurs de populations désavantagées dans les pays de tourisme puissent bénéficier au mieux de celui-ci.
- Il est demandé aux pays industrialisés d'accroître de façon substantielle les fonds pour la coopération au développement et de consacrer une partie au moins égale à 0,7% de leur produit national brut à une aide officielle au développement. Ces fonds devraient, prioritairement, être consacrés à l'éradication de la pauvreté, aux soins de santé, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, au soutien aux populations locales dans les prises de décision et à leur participation active.
- Aucun financement de l'aide au développement ne devrait être utilisé pour l'expansion du tourisme ou pour des infrastructures dont les populations locales ne seraient pas elles-mêmes bénéficiaires.
- Une coopération au développement est indispensable pour rendre le pouvoir aux secteurs les plus désavantagés de la population dans leur relation au tourisme. Ceci concerne les soins de santé dans tous les activités de la vie, tout comme la reconnaissance, pour les populations, de leur liberté à défendre leurs propres intérêts et leurs droits. C'est alors seulement qu'un soutien spécifique aux acteurs locaux en ce qui peut concerner l'éducation ou l'accès à des financements pour les équipements touristiques, de même que pour une aide technique (transfert de technologies), peut porter des fruits.
- Il faut continuer à développer des fonds de la coopération au développement en prenant des mesures pour que les intérêts de ceux qui ont été lésés par le développement du tourisme soient écoutés au niveau international. Par une information donnée aux voyageurs, il faut rendre possible la prise de conscience de ces derniers à cet égard.

2 - Climat : Transports / Energie

Echappez aux embarras de la circulation, oubliez le décalage horaire, faites le choix d'une mobilité durable !

Les vacances commencent et se terminent de plus en plus par des embouteillages. En France, en effet, en 2001, environ 85% des déplacements touristiques d'une région à une autre sont effectués en voiture (source : Direction du Tourisme, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 2001). Près des deux tiers de ces déplacements utilisent des moyens de transport privés. En France encore, "36% des émissions de dioxyde de carbone sont liées au trafic routier, qui ne cesse par ailleurs d'augmenter". Cela ne signifie pas seulement stress et accidents plutôt que repos et détente, mais aussi une consommation considérable de ressources naturelles et des émissions de gaz au lieu d'air frais.

Pourtant, presque tout voyage vers le Sud (même quand on a choisi une formule écologique) dépend des transports aériens. L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) pronostique que le nombre des voyageurs intercontinentaux est destiné à augmenter plus rapidement que les voyages interrégionaux. On estime à 11 millions le nombre d'Allemands qui voyageront en dehors de leur pays en 2005. Déjà 38% de tous les voyages des Allemands se font par transport aérien. Dans plusieurs aéroports européens, Francfort, Londres ou Paris, on observe autant d'avions qui atterrissent ou décollent en dix minutes que dans certains pays du Tiers-Monde en une journée. Bien que les estimations de l'Institut Mondial de Surveillance démontrent que 43 % de tous les voyages internationaux utilisent l'avion et 42 % la route, le tourisme est rarement reconnu comme responsable des problèmes de circulation.

Les voyages aériens entraînent des émissions de gaz qui devraient, d'ici l'année 2012, accroître de plusieurs centièmes celles, actuellement, des pays industrialisés. Les vols de passagers représentent 75% des voyages aériens dans le monde. Près de la moitié des 130 millions de tonnes de carburant de l'aviation civile dans le monde sont utilisés pour le tourisme. Pourtant, à peine 6% de la population mondiale connaît le privilège de voler. Un seul vol, suivant la distance, l'altitude, le type d'appareil et sa capacité, peut être cent fois plus préjudiciable à l'environnement qu'un trajet en train. Les scientifiques estiment que les émissions dont sont responsables les transports aériens (beaucoup plus dommageables en haute qu'en basse altitude pour le climat) contribuent au moins trois fois autant à l'effet de serre que les émissions des voyages au sol. A la fin des années 90, la couverture moyenne de traces de vapeur dans l'Europe centrale a entraîné un réchauffement au moins aussi important que l'effet des émissions de dioxyde de carbone.

Les voyages aériens ne sont pas pris en compte par le Protocole de Kyoto des Nations Unies pour la Convention sur les Changements Climatiques. Le "droit de polluer" pour le trafic aérien est ainsi considéré comme libre - ce qui signifie qu'il n'en est pas tenu compte dans les autorisations nationales concernant les émissions tolérées par le Protocole de Kyoto - tout principalement en ce qui concerne les pays du Nord. Suivant toujours le Protocole de Kyoto, l'ICAO (Organisation Internationale de l'Aviation Civile), agence spécialisée des Nations Unies, a la responsabilité de limiter les conséquences des gaz à effets de serre émis par le trafic aérien. Cette organisation ne s'élève pas seulement contre le principe d'une taxe sur le kérosène, mais aussi contre les réglementations concernant les émissions de dioxyde de carbone. Or les standards actuels de l'ICAO prennent seulement en compte les émissions au décollage et à l'atterrissage. Il n'existe pas de réglementation pour le reste des vols.

Puisque les vols se déplacent dans une couche très sensible de l'atmosphère, des mesures urgentes seraient indispensables. Verser sur le billet une taxe supplémentaire qui serait alors utilisée pour planter des arbres "en compensation" des émissions provoquées ne peut pas compenser les dommages causés. Les 28 000 km² qui seraient nécessaires pour planter chaque année des arbres destinés à compenser les effets du dioxyde d'azote causés par le trafic aérien (une surface égale à Haïti), ne peuvent pas "rafistoler" les dommages causés aux climats à tous les niveaux. Un usage plus efficace de l'énergie par des innovations technologiques ne peut être effective, si elle n'est pas contrebalancée par la croissance en hausse du trafic aérien.

Une heure de vol, calculée pour chaque passager, entraîne plus d'émissions qu'une seule personne au Bangladesh pour ses activités d'une année entière. Pourtant, les effets du changement climatique doivent être subis de façon substantielle par les populations du Sud, notamment dans les montagnes vulnérables et les régions côtières. En juin

2001, au cours de leur réunion préparatoire au Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg, les pays des Caraïbes ont souligné que "les populations des Etats des petites îles sont menacées par l'élévation du niveau de la mer, une augmentation des inondations et des catastrophes atmosphériques". Selon le Panel Intergouvernemental sur les Changements climatiques (IPCC), ces problèmes ont entraîné des dégâts équivalents à 20 milliards d'euros au cours des années 1990. A cause du réchauffement climatique global de 0,3 degrés depuis 1980, 70% des récifs coraliens sur les plages de l'Océan Indien ont été détruits. Le tourisme lui-même, et en conséquence les revenus du tourisme, sont menacés. Dans les montagnes d'Europe, les pentes et la fonte des glaciers représentent une menace permanente. Le manque de neige menace déjà le tourisme des sports d'hiver.

En outre, dans le monde entier, le tourisme s'accompagne d'un transfert considérable de biens, et le déplacement de nombreux cargos pour répondre aux attentes des touristes, même aux extrémités du monde. La production et le transport de matériel de construction et des biens de consommation de luxe conduisent à une exploitation des ressources naturelles, eau, énergie et air "propre" qui ne sont général pas pris en compte dans l'équilibre climatique. Les coûts en énergie pour l'air conditionné et le réchauffement des piscines dans les complexes touristiques sont considérables. En outre, la construction de terrains d'atterrissage, de routes et de ports génère des nuisances sonores dommageables pour la santé tout en détruisant les paysages locaux et les cultures. D'importants subsides des gouvernements, ainsi que des réductions de taxes pour les aéroports et les constructions de route, financés en général par les impôts, encouragent l'augmentation du trafic. Décharger en permanence sur les populations le coût d'une infrastructure de voyages dommageable pour l'environnement, et cela pour faciliter une consommation touristique immodérée de voyages de plus en plus fréquents, de plus en plus rapides et en nombre croissant destiné à une minorité de privilégiés, aboutit à saper les perspective d'une justice sociale.

Les tendances actuelles des voyages doivent être modifiées dans le sens d'une mobilité de nature plus maniable et durable pour tous, avec un circuit régional d'approvisionnement s'appuyant sur des producteurs locaux et des fournisseurs locaux d'énergie, tout particulièrement en ce qui concerne le tourisme. Celui-ci doit faire l'objet d'une attention particulière dans la planification du trafic, et les déplacements touristiques doivent être inclus dans la planification concernant les paysages et les zones consacrées au tourisme. Il est demandé aux décideurs à tous les niveaux, et également en ce qui concerne la coopération internationale, d'assumer leur responsabilités et d'engager les actions appropriées.

DEFIS

- Les voyages aériens à l'intérieur et à partir des pays industriels, et toutes les émissions dont ils sont responsables, doivent être réduits de toute urgence. La communauté internationale doit parvenir à des accords pour une réduction effective et durable. Il est demandé à l'Union Européenne de prendre des mesures pour la protection du climat, en dépassant dans ce domaine les objectifs du Protocole de Kyoto, tout particulièrement en ce qui concerne le tourisme et les voyages aériens.
- Seuls des tarifs transparents, comportant une information sur l'impact que les voyages au sol et dans l'espace peuvent causer au climat, sont de nature à rendre compte des coûts actuels de transport qui en résultent. Les coûts doivent être supportés par ceux qui en sont responsables. Aucun subside et aucune réduction tarifaire pour les transports aériens ! Tout au contraire, des mesures de contrôle, comme des taxes sur les carburant, les nuisances sonores et des réglementations concernant les émissions (et pas seulement au moment des décollages et des atterrissages) devraient être rendues obligatoires.
- Toute prévention doit comporter l'interdiction des vols de nuit, la réduction du nombre des vols courts et l'abandon de l'expansion des infrastructures aéroportuaires.
- Les gouvernements, à tous les niveaux, doivent reconnaître les transports aériens ainsi que les transports motorisés individuels pour le tourisme et les loisirs comme des défis à relever sur la voie vers la durabilité. Une promotion ciblée des formes "écomobiles" de transport ainsi que celles concernant le développement des transports publics doit être encouragée en vue d'une mobilité responsable de tous. Conjointement, les voyageurs et les hôtes d'accueil dans les régions de destination doivent être rendus attentifs à leur contribution en ce qui concerne la protection du climat.
- Un approvisionnement régional des biens de consommation, de l'énergie et de l'eau pourrait prévenir - c'est-à-dire éviter - les dépenses considérables relatives aux transports. Tous les partenaires sont invités à mettre en œuvre et à soutenir un approvisionnement régional dans le domaine du tourisme, en application des recommandations de l'Agenda 21 Local et des planifications régionales intégrées.

3 - Terre : Sol / Sécurité alimentaire

Nos vacances, c'est chez eux !

A cause de l'expansion du tourisme, des côtes entières sont couvertes de bâtiments, des zones attrayantes de montagnes sont abimées, des terres de valeur, sèches ou marécageuses, sont confisquées. Les conséquences n'en sont pas seulement écologiques. La multiplication de pistes de ski dans les Alpes et la protection insuffisante des glaciers accélèrent l'érosion et la dégradation des sols. L'envahissement des côtes le long de la Méditerranée endommage les écosystèmes marins et porte atteinte à la variété des espèces qui s'y trouvent. Mais d'autres nuisances s'ajoutent au bouleversement de la nature et à la destruction de l'habitat de la faune. En de nombreux endroits, les populations locales doivent céder la place au tourisme et réduire, voire abandonner, leur utilisation traditionnelle des ressources locales, le plus souvent sans se voir proposer d'alternatives ou de compensations adéquates.

En Thaïlande, la mauvaise qualité de l'eau due à la pollution par les herbicides, la pénurie d'eau potable ainsi que la flambée des prix dans le domaine foncier sont les conséquences directes de l'expansion des hôtels et des terrains de golf. Les victimes en sont souvent les paysans et leurs familles. Nombreux sont ceux qui ont été contraints de vendre leurs champs, rendus impropres à la production de riz. Il ne restait à certains d'entre eux comme seule alternative à cette expropriation indirecte que de s'engager comme caddy sur la terre même où ils cultivaient autrefois leur propre riz.

Les pêcheurs et les femmes de l'archipel de Bazaruto, sur la côte du Mozambique, ont perdu l'accès à leurs terres et à l'eau après la création de réserves naturelles. Au même moment, des concessions ont été accordées à des projets touristiques et le pays a été ouvert aux investisseurs étrangers selon les recommandations du Programme d'Ajustement Structurel du Fond Monétaire International (FMI).

On prétend souvent que les projets de développement ont pour objectif de réduire la dette des pays en voie de développement au nom de la conservation de la nature, et que l'expansion du tourisme serait alors une nouvelle source de revenus. Ce qui conduit à la perte de l'accès à la terre, et augmente l'appauvrissement des populations locales.

Même au Costa Rica, pourtant considéré comme un exemple en matière d'"écotourisme", très peu d'habitants profitent vraiment des revenus du tourisme. L'étude réalisée sur du parc naturel d'Arenal Volcano a abouti au constat suivant : même si les bas salaires dans le secteur touristique sont supérieurs aux revenus de l'agriculture, la population locale n'est plus en autosuffisance alimentaire. Depuis que les terres ont été vendues à des investisseurs et ont été strictement réservées à des projets de conservation de la nature, la production agricole a diminué et ont a dû importer de la nourriture à des prix élevés. Seuls quelques habitants qui vivaient auparavant sur ces terres ont pu trouver un emploi dans le tourisme. Les autres, n'ayant plus les moyens de produire de la nourriture pour survivre, ne sont plus en état de gagner leur vie.

Il est bien d'autres situations où le tourisme est responsable d'une perte de droits sur la terre infligée aux habitants. Selon des rapports du *Wall Street Journal*, les importantes réserves de poissons le long de la côte de Prainha do Canto Verde (Brésil) sont pillées par des chalutiers industriels étrangers. Lorsque la diminution des prises a amené de nombreux pêcheurs à abandonner leur activité, les communautés locales ont subi de nouvelles pressions. A la recherche d'autres activités, un certain nombre de personnes ont dû vendre leurs terres. Les droits de propriété n'étant pas toujours correctement enregistrés, les agents immobiliers ont la tâche facile – et c'est ainsi que les terres sont cédés à des investisseurs étrangers pour des projets touristiques. La situation économique précaire des pêcheurs, due à la baisse du nombre de poissons, entraîne un développement touristique incontrôlé qui, à part quelques emplois sous-payés, n'apporte guère de bénéfices à la communauté locale. Dès que l'économie locale est affaiblie, les habitants sont encore plus fragilisés devant les effets pervers du tourisme.

Ces exemples montrent la complexité des processus qui peuvent être entraînés par le tourisme et qui, parfois indirectement, ferme aux habitants l'accès aux terres. Les plus touchés par l'appropriation des terres par le tourisme sont plus particulièrement ceux qui vivent du secteur informel comme les gardiens de troupeau, les journaliers de l'agriculture ou de la cueillette. Pourtant, dans certaines zones, ces formes de revenus couvrent jusqu'à 60% des

besoins vitaux des populations indigènes ou des minorités marginales. Le secteur informel est essentiel à la sécurité alimentaire et aux soins de santé, tout particulièrement dans les pays pauvres qui n'ont pas de système de sécurité sociale. Chaque limitation d'accès à leurs terres est un risque concret pour la survie de ces communautés. Le tourisme porte atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels, lesquels font partie intégrante des Droits Humains universellement reconnus. Même les projets qui sont réalisés au nom de la protection de la nature et du développement durable peuvent mettre en danger la capacité des communautés locales à ébaucher et à réaliser leurs propres projets de développement.

Chaque année, 5.000 hectares de terres sont transformés en terrains de golf. Les complexes hôtelier, les villages de vacances, les terrains de golf et les courts de tennis ne posent pas seulement dans le Sud le problème de leur grande consommation de terrains. De vastes complexes touristiques, des appartements en location, des équipements de sports d'hiver et des casinos occupent aussi de nombreuses surfaces dans les Alpes et sur la côte méditerranéenne. En outre, ces lieux de vacances ont besoin de terrains pour le traitement des eaux, ainsi que d'énergie. Il en est de même pour l'évacuation des eaux usées et aussi pour les décharges. Les activités touristiques, tout particulièrement dans les Alpes, représentent une sources de revenus qui permet de limiter l'exode rural tout en préservant les paysages . Mais les populations locales doivent-elles supporter en échange l'énorme besoin du tourisme en terres et en ressources ?

DEFIS

- Si l'accès et une utilisation garantie de la terre ne sont pas assurés aux communautés locales et indigènes, un développement durable n'est pas possible, avec ou sans tourisme. Les obligations découlant du Pacte International sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels doivent être appliquées, y compris en ce qui concerne le respect de la terre et du sol, tout particulièrement de la part de ceux qui sont responsables du développement touristique.
- Les spéculateurs fonciers (étrangers) ne doivent pas porter atteinte aux droits traditionnels à la terre, souvent reconnus et non enregistrés, ou aux formes de propriété collective traditionnelles, ainsi qu'aux exploitations collectives des terres. Tous les pays doivent manifester leur responsabilité dans ce domaine.
- Une évolution des tendances vers des formes écologiquement et socialement plus appropriées n'est possible que si le tourisme est intégré dans les efforts menés en vue d'un développement régional qui soit durable pour l'environnement et la société. Il est demandé aux planificateurs du tourisme d'associer celui-ci à une agriculture régionale respectueuse de l'environnement. L'approvisionnement en énergie, en eau et le traitement des déchets doivent être pris en compte, de même que l'établissement de cycles régionaux de production, de recyclage et de récupération. Par des mesures politiques appropriées, les investisseurs privés et les compagnies touristiques doivent être encouragés à s'approvisionner sur les marchés locaux et régionaux. Dans la région des Alpes, en Europe, la Convention sur la Protection des Alpes doit être considérée comme un modèle d'avenir pour un développement durable global, intégrant la composante touristique. La ratification des protocoles d'application doit être encouragée.
- La prise en compte des différentes formes du tourisme dans les applications locales de l'Agenda 21 est indispensable à l'intégration du tourisme dans un développement durable régional. Il est ainsi demandé à l'industrie touristique et à tous les décideurs, au niveau local au niveau national, d'initialiser et de financer des processus multi-partenariaux.
- La protection des sols dans les régions fragiles de montagne doit absolument primer face à l'expansion d'infrastructures touristiques dévastatrices : il ne faut pas de ligne ferroviaire dans les montagnes, pas de nouvelle station de ski dans les Alpes, pas de surfréquentation des sentiers de trekking dans les Andes ou dans l'Himalaya.
- Le développement du tourisme ne doit plus être autorisé ou promu sans être accompagné de mesures de protection de la nature et d'une gestion durable des ressources naturelles. Une attention particulière doit être portée à la protection des côtes, des montagnes, des déserts et des zones humides.

4 - Biodiversité

Le tourisme se nourrit de la diversité naturelle et culturelle de la planète – Il doit contribuer à sa survie.

Expéditions au cœur des forêts primaires, randonnées en haute montagne ou sur glaciers, ballades en bateau à travers les mangroves, safaris de plongée sous-marines, marches dans les dunes, "paysages traditionnels avec villages typiques", "exotisme" et "coutumes colorées" – un coup d'œil dans les brochures de voyages suffit : que serait le tourisme sans la diversité de la nature et de toutes les formes de vie qui s'y développent ? De même que les modes de vie et les activités économiques traditionnels, en tant qu'expression de formes sociales, ne peuvent être envisagés en dehors de leur réalité écologique, et que le tourisme se nourrit de chacun d'entre eux, le lien entre la diversité biologique et la diversité culturelle doit être reconnu.

Environ 100 espèces d'animaux ou de plantes disparaissent de la surface de la terre chaque jour, et pas seulement dans les régions tropicales. Près de chez nous, en Europe, la diversité des espèces est menacée. On peut trouver de nombreuses explications à la réduction dramatique des habitats. L'utilisation par le touriste de ce qui est "sauvage" est présenté comme une alternative plus appropriée à l'exploitation forestière et à l'agriculture, souvent destructrice. En outre, le tourisme prétend protéger la nature et en assurer le financement. C'est sous ce prétexte qu'un nombre grandissant de projets se réclamant de l'écotourisme voient le jour. Dans cette optique, les infrastructures requises pour le tourisme sont souvent passées sous silence, au même titre que les effets complexes du développement sur la nature et sur les habitants des régions sensibles et difficiles d'accès.

Les droits d'accès aux ressources biologiques et à leur utilisation font l'objet de négociations dans la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Le partage des bénéfices tirés de l'exploitation (y compris touristique) de ces ressources est aussi abordé dans cette convention. Outre les impacts directs du tourisme sur les espèces et leurs habitats, il faut prendre aussi en considération l'évolution des juridictions et leurs conséquences pour les populations locales. Quand le tourisme va-t-il dans le sens de la justice et quand va-t-il à son encontre dans son utilisation de la diversité biologique ? Qui a le droit de disposer de la biodiversité et de la contrôler, et selon quels intérêts ?

La création de zones protégées avec activités touristiques affecte directement les droits des populations locales sur leurs ressources naturelles et sur leur héritage culturel. Les peuples autochtones sont particulièrement touchés – ils représentent à peu près 300 millions de personnes qui vivent dans environ 90% des régions qui abritent la plus grande diversité biologique et les espèces les plus rares de la planète. Comme leurs droits fonciers ne sont reconnus que de façon officieuse (voir chap.3), le tourisme fait peser sur leur existence une double menace. Dans le Parc National Samburu, au Kenya, les pasteurs traditionnels n'ont plus accès aux pâturages. Le président du Forum des Éleveurs-Pasteurs du Kenya se plaint que, même en saison sèche, les pasteurs se voient refuser *manu militari* le droit d'accès aux points d'eau dans le parc. Au Bangladesh, mille familles se battent pour avoir accès à leurs forêts. A la suite de l'annonce de la création d'un "écoparc", les autorités forestières et environnementales ont tout à coup déclaré que la présence des habitants y était illégale. Les villageois qui vivent à proximité du site historique de Kuelap, au Pérou, vont être expulsés de leurs propres champs et de leur héritage culturel pour laisser la place à un complexe touristique. Pour arriver à leurs fins, les autorités culturelles nationales n'hésitent pas à avoir recours à la peur et à la violence contre les paysans.

Lorsque la création de zones protégées combinée à l'"écotourisme" est mise en débat, excluant la population locale au lieu de l'associer, le processus est généralement accompagné pour celle-ci d'une perte de sa propriété intellectuelle. Les savoirs concernant la pêche ou l'exploitation forestière traditionnelles sont perdus dès lors qu'ils n'ont plus cours ou qu'ils ne sont pas transmis aux générations suivantes. La promesse d'emploi comme "interprètes de la nature" n'est ni une source viable de revenus, ni une perspective pour le développement d'une communauté entière. La perte de la propriété intellectuelle en tant que capital sociétal peut conduire rapidement à la dépendance économique, qui porte atteinte au droit à un développement auto-déterminé, ainsi qu'à la protection d'un certain nombre d'espèces et d'écosystèmes.

Par ailleurs, des espèces sont dérobées et les savoirs concernant leur utilisation sont exportés par des filières créées par des personnes qui ont des visas de tourisme. De plus en plus souvent, des connaissances en botanique ou en médecine sont proposées à l'occasion de circuits en forêt primaire. Le ministre de l'Environnement des Philippines a été informé de plusieurs cas dans lesquels des substances à caractère scientifique avaient été exportés illégalement avant de devenir propriété, par le biais du dépôt de brevet, de compagnies pharmaceutiques ou agricoles étrangères. Il n'existe pratiquement pas de lois ni de protection efficace contre ce type d'exportations illégales de matériaux génétiques ou de savoirs. Les droits de propriété intellectuelle des populations locales concernées par le tourisme ne sont pas protégés. C'est ainsi qu'est miné le but, prévu dans la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), d'un partage équitable des bénéfices tirés de l'exploitation de la diversité biologique.

En outre, lorsque des activités économiques ne sont plus pratiquées, cela entraîne une perte de l'intérêt touristique d'une région : la savane de l'Est africain a été façonnée par les Masai (aujourd'hui régulièrement confrontés à des mesures d'expulsion) et par leur pratique du nomadisme pastoral, tout comme la lande de Lüneburg (en Allemagne) a été influencé par l'élevage des moutons. Le paragraphe 8(j) de la CBD reconnaît l'importance particulière des communautés locales et autochtones pour la protection et l'exploitation durable de la diversité biologique. Leurs modes de vie traditionnels, en étroite relation avec leurs droits fonciers et les droits d'utilisation qui en découlent, doivent être respectés. Toutefois, ce sont les Etats qui gardent le contrôle de la diversité biologique, alors même que les législations respectives en vigueur ne garantissent pas automatiquement les droits de tous les citoyens.

L'idée que le tourisme puisse participer au financement de la protection de la nature semble justifiée. Mais, dans de nombreux cas, cela ne marche pas. Au Kenya, par exemple, il est dit haut et fort que sans l'argent des safaris et des plongées sous-marines, il ne serait pas possible de financer les nombreux parcs nationaux. Alors que les rejets d'eaux usées des hôtels situés au Nord de Mombasa endommagent les récifs coralliens, les amateurs de plongée sont emmenés en bateaux rapides vers le parc national sous-marin au Sud de la ville. Les libéralités du parc ne peuvent pas dans ces conditions empêcher la destruction du récif. Les dommages causés par la tourisme en dehors des limites des parcs et tout au long de leurs voies d'accès doivent aussi être pris en compte. Limiter le nombre de visiteurs pourrait être une bonne mesure de protection de la nature, mais les administrateurs des parcs ne sont pas enclins à assumer les pertes qui en résulteraient. Le tourisme de nature, qui est vendu avec conviction sous le label "écotourisme", gagne de plus en plus d'adeptes, ce qui entraîne des plans de développements de plus en plus nombreux qui, à leur tour, endommagent de plus en plus ces zones fragiles.

Les Nations Unies ont déclaré 2002 Année Internationale de l'Écotourisme (AIE / IYE). En toile de fond se dessine une promotion internationale à travers les exemples des "bonnes pratiques". Mais, aussi longtemps que les effets des produits touristiques de nature et prétendus "écotouristiques" ne seront pas pris en compte dans leur globalité, ce concept restera sujet à caution. Les nombreuses initiatives prises en faveur de formes de tourisme plus appropriées - et non pas toutes celles que l'on classe sous le terme plutôt vague d'"écotourisme" - sont les bienvenues. Mais les dangers et les conséquences parfois dévastatrices de l'"écotourisme" pour la diversité biologique et les populations concernées doivent être prises en considération pour que l'on puisse déterminer les mesures fondamentales à prendre dans la perspective de développements à venir. Les victimes potentielles doivent être en mesure de participer de manière tout à fait appropriée à des études préliminaires et aux prises de décisions.

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) permet de lier biodiversité et tourisme, à condition que le second soit négocié comme une des formes d'utilisation durable de la première. Elle accorde une importance particulière aux savoirs des indigènes et aux communautés locales. Elle omet toutefois d'exiger la participation obligatoire, active, effective et à tous les niveaux de ces dernières dans les activités touristiques. On peut trouver des lacunes de même nature dans la version actuelle du projet d'un "Code de conduite international pour les activités liées au développement du tourisme durable et à la diversité biologique". Les représentants des communautés locales et autochtones ont déclaré que la CDB ne leur permettait pas de participer suffisamment au monde du tourisme. De plus, ce projet de "code de conduite" ne peut à lui seul permettre d'atteindre les objectifs du programme de travail sur le tourisme qui a été accepté lors de la 7e session de la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD). Il n'est qu'une brique de la redéfinition du tourisme. Afin de susciter une prise de conscience indispensable sur ses conséquences sociales et économiques, tels que les besoins d'autosubsistance, le projet nécessite une révision urgente qui prendrait en compte tous ceux qui vont être touchés par ces développements touristiques.

DEFIS

- Nous demandons aux responsables de l'industrie touristique et aux politiques de ne pas opposer la souveraineté des pays sur leurs ressources biologiques aux droits des communautés autochtones. Pour cette raison, le paragraphe 8(j) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) doit être respecté et pris en compte par les acteurs du tourisme, tant privés que publics. Les droits des peuples autochtones à l'accès à et au contrôle de

leurs terres doivent être assurés par la ratification, par les États du Nord et du Sud, de la Convention OIT n°169 sur la protection des peuples autochtones. La Convention OIT doit aussi être reconnue par l'industrie touristique et prise en compte dans ses stratégies de développement.

- Il est demandé à tous les responsables des politiques touristiques d'insister sur le respect des seuils de fréquentation des régions, en fonction de leurs caractéristiques écologiques et socio-économiques et du respect de la biodiversité. Les communautés locales doivent pouvoir prendre part à l'établissement des critères fixant ces seuils, sans oublier le respect des paysages qui résultent des activités humaines.
- La dimension sociale de la diversité biologique doit être reconnue et prise en considération dans les recommandations internationales sur le tourisme et la diversité biologique. Des amendements utiles avaient été proposés par les représentants des ONG du Sud lors d'une séance de travail à Delhi en septembre 2001. Ces amendements doivent être insérés dans le projet des recommandations. Ce texte nécessite une révision complète dans une optique multi-partenariale.
- L'"écotourisme" ne peut pas être recommandé ni promu comme un concept général de protection de la nature. Au contraire, les développements touristiques qui se réclament de ce concept doivent être révisés. Il est demandé à la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de mettre en place un comité indépendant qui puisse analyser les effets positifs et négatifs du prétendu écotourisme sur l'environnement et la vie quotidienne des habitants concernés.
- Le tourisme doit être reconnu comme un catalyseur en matière de biopiraterie et de vol de la propriété intellectuelle et doit être pris très au sérieux. Des mesures légales adaptées sont nécessaires à tous les niveaux, nationaux et internationaux, pour empêcher la biopiraterie ainsi que le vol et la commercialisation des savoirs des populations locales sans leur consentement.

5 - Eau

L'eau fraîche est plus précieuse sur nos lieux de vacances que chez nous.

"Quiconque joue avec les eaux du Nil nous déclare la guerre" avait proclamé le président égyptien Sadate. Cependant, il n'était pas venu à l'idée de Sadate que les eaux du Nil pouvaient aussi être confisquées à l'intérieur même des frontières nationales. Afin d'alimenter en eau les dispendieuses stations balnéaires de luxe le long des côtes de la mer Rouge, de plus en plus de canalisations ont été mises en place à travers le déserts et se déversent dans les piscines. Ceci malgré les importants déficits en eau des Égyptiens et l'irrigation des cultures le long du fleuve qui en dépend. Le développement du réseau et la distribution sont insuffisants, et il est difficile de conserver de l'eau potable.

Depuis un certain temps, la question de l'eau (qui était à l'origine un bien public le plus souvent géré par la communauté), est devenu sujet de litige dans les questions environnementales et pour les politiques de développement. En fait, le droit fondamental d'accès à l'eau, que de nombreuses ONG réclament, n'existe pas encore. Pourtant, l'eau signifie la vie. Sans accès à l'eau potable, il ne peut y avoir de sécurité alimentaire. Mais cette situation concerne précisément 1,2 milliards de personnes dans 50 pays, tandis que, de nos jours, 2,5 milliards de personnes sont privés d'installations sanitaires. En 2025, environ 5 milliards de personnes manqueront d'eau. Souvent, les besoins en eau du tourisme en augmentent les déficits. Actuellement, la privatisation de l'eau est encouragée dans de nombreux pays et fait partie des négociations de l'Accord Général sur le Commerce et les Services (*General Agreement on Trade and Services*, GATS) sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Une fois privatisé, ce bien absolument vital sera contrôlé par des intérêts privés et les prix fixés par le marché. Cela aura des conséquences dramatiques pour les populations concernées, particulièrement dans les destinations touristiques. Déjà, la vente des eaux de puits des oasis égyptiennes pour les nouveaux hôtels pose de graves problèmes, surtout pour les éleveurs qui n'ont plus que quelques puits à leur disposition.

En certains endroits, la pénurie d'eau est due à la déforestation et à l'érosion des sols dans les zones de montagnes. Le tourisme est souvent impliqué dans la (sur)consommation des eaux de ces zones de captage, par exemple en Himalaya et dans les Alpes. Sur l'île de Majorque, aux Baléares, il faut souvent apporter de l'eau depuis le continent pendant la haute saison. A Goa, l'arasement des dunes pour la construction d'hôtels a perturbé l'équilibre des eaux intérieures, et, en conséquence, de l'eau profonde. Selon la Banque Mondiale, les agriculteurs de Tunisie souffrent d'une pénurie d'eau parce qu'elle est pompée dans l'arrière-pays pour fournir les hôtels de la côte. Leurs champs asséchés ont dû être abandonnés. Les terrains de golf verdoyants en Tunisie, les piscines d'eau fraîche et les jardins artificiels le long de la mer Rouge sont une des expressions du comportement gaspilleur des vacanciers. Les 2.000 litres consommés par jour et par touriste dans un hôtel de Tanzanie sont peut-être une exception, mais les 400 à 600 litres consommés en moyenne restent beaucoup plus élevés que les 25 litres de la consommation moyenne des habitants de Zanzibar. En Afrique subsaharienne, la consommation moyenne par habitant est d'environ 20 litres par jour, alors que la consommation des touristes est supérieure à la moyenne de la consommation des habitants des pays industrialisés, laquelle est de 150 litres. La production industrielle de biens de consommation tels que la bière en cannette exige 60 litres de plus, dont 20 litres pour la bière et 40 pour la cannette. De même, les systèmes d'arrosage automatique, qui sont responsables de 50% de la consommation d'eau des hôtels, sont tout à fait contestables. Un terrain de golf de 18 trous exige plus de 2,3 millions de litres d'eau par jour. Aux Philippines, l'eau utilisée pour arroser un golf permettrait soit d'irriguer 65 hectares de terres cultivables, soit de pourvoir aux besoins quotidiens de 15.000 habitants de Manille, la capitale, ou de 60.000 habitants en milieu rural.

Les nappes phréatiques qui ont été pompées ou polluées mettent en danger les réserves disponibles pour les habitants, particulièrement dans les zones arides ou sur les îles qui connaissent de dramatiques diminutions de leurs réserves en eau potable. L'augmentation prévue de la fréquentation touristique fait courir de gros risques à ces réserves. Certaines îles devenues stations balnéaires ne dépendent que des précipitations naturelles pour leur approvisionnement en eau potable. Lorsque les réserves en eau potable sont pompées sur les atolls coralliens, le fragile écosystème peut être suffisamment perturbé pour que le récif protecteur soit endommagé et entraîne la disparition de l'île. Lorsque ce sont les habitants de ces îles qui financent la construction et le fonctionnement d'usine de désalinisation de l'eau de mer pour contrecarrer les effets désastreux de la consommation d'eau par les hôtels et les terrains de golf, le problème de l'eau n'est en aucun cas résolu d'une manière durable.

Le "tourisme aquatique" est d'ailleurs particulièrement destructeur de son propre environnement touristique : les récifs coralliens sont endommagés par les eaux usées non traitées et les rejets chimiques des usines de désalinisation. A moins qu'ils n'étouffent sous le sable fin, importé, de plages artificielles, comme à Hurghada en Égypte. Les nombreux rejets d'eaux usées non traitées et les décharges de toutes sortes provenant du kilomètre d'hôtels côtiers et des bateaux de croisière endommagent les écosystèmes côtiers et marins. Le développement d'algues met en danger la vie des poissons. Les centres de tourisme aquatiques migrent alors vers de nouvelles côtes pendant que les communautés locales, îliennes ou côtières doivent s'arranger de la perte de leurs réserves halieutiques.

La surconsommation d'eau potable n'est pas possible sans évacuation. Or l'une et l'autre provoquent des réactions qui affectent tout spécialement l'économie locale et l'environnement en atteignant souvent des dimensions difficiles à résoudre. Les pesticides épandus sur les terrains de golf se retrouvent dans les eaux courantes et les récoltes des zones alentours (voir chapitre 3). L'adage d'Afrique de l'Ouest selon lequel "l'eau souillée ne peut pas être lavée" reflète une situation qui est devenue très précaire, malgré les méthodes modernes d'évacuation des eaux. Le pouvoir d'autorégénération des réserves d'eau souterraines y est de 1.400 ans. Aujourd'hui, deux à quatre millions de personnes souffrent déjà de maladies mortelles dues à leur manque d'accès à l'eau potable. Rebaptiser celui-ci un "manque d'eau", alors qu'au même moment de grandes quantités d'eau sont gaspillées, ne fait que cacher les raisons pour lesquelles tant de personnes sont vulnérables, et dédouaner les pollueurs de leurs responsabilités. Si, au sein de l'industrie touristique, des mesures de réduction du gaspillage de l'eau étaient prises, mais aussi d'économie d'énergie, et si des efforts étaient faits pour limiter la production de déchets, ces mesures seraient porteuses d'une énorme potentialité qui pourrait être aussi d'ordre financier, même à court terme. Mais, jusqu'à présent, on a vu peu d'efforts dans ce sens.

DEFIS

- Le droit à un accès équitable à l'eau est une des bases de la vie et une condition préalable à un développement socialement durable en général, et dans le monde du tourisme en particulier. La communauté internationale est appelée à faire en sorte, par des mesures appropriées, que l'eau reste un bien public, et que le droit d'accès à l'eau soit assuré pour tous.
- En matière de consommation et de gestion de l'eau douce et des océans, il est demandé à la communauté internationale de faire respecter le principe préventif encore mal respecté à l'échelle mondiale selon lequel les pollueurs sont les payeurs. Le tourisme, parce qu'il est à l'origine de nombreux conflits concernant l'eau, doit être intégré dans les programmes internationaux destinés à résoudre les crises relatives à l'eau. Quiconque a des responsabilités dans l'industrie ou la vie politique est invité de façon pressante à prendre des mesures concrètes à titre préventif.
- Les responsables de l'industrie touristique doivent s'assurer que la gestion des approvisionnements en eau est basée sur des principes de participation commune. Le processus de l'Agenda 21 local offre à cet égard un schéma approprié. Personne ne devrait pouvoir utiliser de l'eau sans que la population locale en ait été informée préalablement de façon active. L'approvisionnement en eau doit être entre les mains des populations locales. C'est alors que, en tant que consommateur, le tourisme doit être associé de façon appropriée.
- Il est demandé instamment à toute personne ayant des responsabilités dans l'industrie touristique et les gouvernements de faire prendre des mesures immédiates en matière de réduction de la consommation d'eau et de traitement des eaux usées. Tout aussi urgent est la prise de responsabilité de l'industrie touristique pour une prise en charge immédiate du traitement des eaux usées. Les gouvernements doivent encourager ce processus par des lois cadres et des mesures appropriées. Les déchets et les eaux usées provenant des bateaux de croisières ne doivent pas être considérés comme appartenant aux océans, aux mers intérieures, aux lacs ou aux fleuves et rivières !
- Il est demandé que, partout dans le monde, les voyageurs fassent attention à économiser l'eau.

6 - Dignité humaine - égalité entre les sexes.

Les femmes et les enfants doivent être protégés et mis en position d'acteurs pour que l'égalité des droits leur soit assurée.

Les femmes représentent dans le monde 70 % des personnes qui vivent dans une pauvreté absolue. Le fait que, dans pratiquement tous les domaines, les femmes soient plus mal loties que les hommes a une incidence directe sur les enfants, dont le bien-être dépend aujourd'hui essentiellement de la sollicitude des femmes. Il ne peut y avoir de développement durable sans une vaste prise en compte de la "question du genre", c'est-à-dire des relations entre les hommes et femmes, ainsi que le constate l'Agenda 21 de Rio.

Les responsables du tourisme aiment à souligner les chances que le tourisme offre aux femmes. Effectivement, dans le tourisme, les femmes ont un rôle porteur : d'après les dernières estimations de l'OIT, environ 70% des salariés du tourisme sont des femmes, sans compter celles qui tentent de s'en sortir dans le secteur informel : en vendant des fruits, en fabricant des souvenirs, en louant des chambres, en tenant un restaurant, les femmes peuvent arriver à toucher un revenu principal ou complémentaire. La condition de la réussite étant de disposer déjà d'un "capital de départ", que ce soit une maison, pour y louer une chambre, une ferme, pour y recevoir des vacanciers ou y cultiver des produits à vendre, ou que ce soit des compétences particulières, culinaires, artisanales, comptables ou linguistiques.

Mais, pour nombre de femmes qui travaillent dans des entreprises touristiques, la situation est plus sombre. En général, elles gagnent de 20 à 30 % de moins que leurs collègues masculins pour le même travail. En outre, les femmes employées dans le tourisme et chargées de famille doivent supporter des contraintes multiples considérables : une fois finie la longue journée de travail dans l'entreprise, il faut accomplir les travaux domestiques, ce qui représente souvent pour les femmes un temps de travail hebdomadaire de 90 heures, voire davantage. Dans tous les domaines des prestations personnelles de service, les femmes sont exposées aux risques d'agressions sexuelles ; plus elles sont en position de dépendance, et plus elles sont à la merci de l'exploitation sexuelle.

Il y a également beaucoup de femmes qui ne travaillent pas directement dans le tourisme, mais qui font tout de même les frais du développement de celui-ci. Le plus souvent, celles qui habitent à proximité des complexes touristiques supportent le plus directement les énormes nuisances, écologiques et sociales, entraînées par ces lieux de loisirs (cf. chapitres 3,4 et 5). Lorsque les sources traditionnelles de revenus se tarissent et qu'en même temps, à cause du tourisme, le prix des produits alimentaires augmente, il ne reste souvent pas d'autre choix à la femme que de s'engager d'une manière ou d'une autre au service du tourisme, pour gagner sa vie et celle de sa famille.

La prostitution est souvent le seul moyen de s'en sortir, d'autant que dans les régions touristiques des pays en développement ou émergents, le commerce du sexe connaît une expansion particulière. Les offres spécialisées sont, aujourd'hui comme hier, très appréciées des touristes sexuels, les rapports avec des indigènes ajoutant à l'"exotisme" de nombreuses occasions de domination, ne serait-ce qu'en raison de la supériorité économique. Du coup, les touristes exigent continuellement des rapports non protégés, ce qui expose les personnes impliquées à contracter le sida ou une MST. La funeste implication des destinations touristiques dans le sex-business ne touche pas seulement les femmes, et les personnes concernées ne sont pas toutes, loin de là, dans la même obligation de se prostituer pour survivre. Néanmoins, face à l'impossibilité de gagner correctement sa vie dans les pays récepteurs, et face aux rapports de force dominants dans la société mondiale, le tourisme sexuel demeure l'expression d'une violence structurelle et d'une atteinte à la dignité humaine.

Dans les régions touristiques, les jeunes enfants eux-mêmes sont souvent obligés de subvenir à leurs propres besoins et d'aider à nourrir leur famille : 13 à 18 millions d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans sont, selon les estimations du BIT (Bureau International du Travail), employés dans le tourisme. Le travail des enfants détient ainsi une part d'au moins 10% du marché du travail touristique formel, et les tendances les plus récentes sont à la hausse. Si on y ajoute le secteur informel, le nombre des enfants et adolescents actifs dans le tourisme est encore beaucoup plus élevé. Une étude d'AKTE (Groupe de Travail Tourisme et Développement, Bâle) indique que, même dans les pays industrialisés, le travail dans le tourisme touche des garçons et des filles de toutes les tranches d'âge.

Certes, les jeunes qui sont employés dans le tourisme ne travaillent pas tous dans des conditions d'exploitation. Mais des millions d'enfants et d'adolescents ne peuvent aller en classe parce qu'ils ont un job dans le tourisme ; ils doivent souvent accomplir des travaux pénibles et/ou dangereux pour un salaire dérisoire, voire pas de salaire du tout, souvent sans espoir de formation professionnelle. Nombre de situations d'enfants et d'adolescents au travail dans le tourisme comptent parmi les pires formes de travail des enfants, formes qui, selon la récente convention du BIT pour la protection des mineurs (*Convention concerning the Prohibition and immediate Elimination of the worst Form of Child Labour* n° 182) doivent être combattus en priorité.

Parmi les pires formes de l'exploitation des enfants et des adolescents : l'exploitation sexuelle qui, selon les estimations prudentes de l'UNICEF, fait chaque année des millions de victimes supplémentaires. Le commerce illégal des enfants est florissant dans de nombreux pays. Des réseaux criminels gagnent des milliards avec la prostitution des enfants, la pornographie et le trafic d'enfants. Pour ces crimes, les infrastructures touristiques sont délibérément utilisées : des voyageurs abusent d'enfants dans les pays récepteurs en se servant des conditions avantageuses de vols aériens et de séjours. L'OMT exige elle-même que le secteur touristique prenne ses responsabilités, au motif explicite que toute exploitation sexuelle des enfants est fondamentalement opposée aux objectifs fondamentaux du tourisme. Il est de la plus grande importance que le code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle par le tourisme soit appliqué dans tous les pays. Ce Code de Conduite a fait récemment l'objet d'une diffusion par l'organisme *End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual purposes* (ECPAT). Il a été signé par de nombreux organismes de voyages et de tourisme. Il représente beaucoup plus qu'une déclaration d'intention : l'engagement volontaire est lié à une surveillance des activités (*monitoring*) pour la protection des enfants. Seul l'engagement actif du secteur touristique dans le combat contre l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents peut garantir la protection, large et efficace, des jeunes concernés.

DEFIS

- Respect total des spécificités du "genre". Ceci inclue les intérêts des femmes de même que les torts qui leur sont portés, sur la façon dont le développement en général, et le tourisme en particulier, peut les affecter ainsi que leurs enfants.
- Mesures conséquentes à tous les niveaux contre la discrimination sexuelle et pour la protection contre l'exploitation dans le tourisme : parité et promotion spécifique pour les femmes ; moyens de formation et subventions pour les femmes des pays récepteurs qui se lancent dans une entreprise en relation avec le tourisme.
- Application immédiate de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, ainsi que dotations financières correspondantes ; ratification du protocole additionnel de la Convention des Nations Unies sur la prostitution, la pornographie et le trafic d'enfants.
- Ratification des conventions du BIT pour la protection des mineurs contre l'exploitation des enfants par toute forme de travail, et mesures préventives correspondantes : formation scolaire obligatoire et gratuite pour tous ; mesures spécifiques de protection et de réinsertion des enfants exploités ; application des lois sur la protection des mineurs et interprétation de celles-ci à l'avantage des enfants ; poursuites renforcées contre les criminels coupables d'exploiter des enfants, y compris par l'utilisation des procédures extraterritoriales.

7 - Participation de la société civile

Tous les membres de la société, et en particulier les peuples défavorisés et les minorités, doivent se voir reconnaître un droit de décision sur le développement touristique, et en bénéficier.

Des projets touristiques sont souvent échafaudés sans aucune participation, voire sans que la population concernée en ait connaissance : le pays est vendu à des chaînes hôtelières, on dégage des plages au bulldozer et on construit des terrains de golf, on rebaptise les forêts "stations écologiques" et on confisque le pays pour bâtir des routes, avant que les habitants ne soient mis au courant et puissent s'informer de leurs droits. C'est ainsi que 20 000 Mozambicains, à qui l'on avait promis des emplois en échange de leur départ du territoire d'un futur parc national à la frontière de l'Afrique du Sud, ont vu cette promesse non tenue : il n'y avait pas assez d'emplois pour tous. Ils exigent alors des indemnités, mais ils n'ont pas en main les titres de propriétés indispensables à une telle procédure.

A Zanzibar, les habitants ont découvert dans la presse locale le projet de construction du plus grand complexe hôtelier d'Afrique de l'Est, sur la presqu'île de Nungwi, alors que les plans avaient déjà reçu la bénédiction officielle. La carte du projet de 4 millions de dollars US présentée par la *East African Development Company* (16 hôtels de luxe et 100 villas, avec en outre un port de plaisance, terrains de golf et de sport), ne comporte plus aucun village : apparemment aucun espace, aucun approvisionnement en eau, ni l'évacuation des eaux usées et des déchets n'ont été prévus pour les 20 000 personnes qui y vivent actuellement.

En même temps, dans le jargon du développement, aucun autre concept n'a autant de succès que celui de "participation". Dans les accords internationaux sur le tourisme, précisément, apparaissent des clauses en sa faveur : le programme des Nations Unies pour l'Année Internationale de l'Ecotourisme, élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement, est plein de phrases pleines de "participation", tout comme sur l'intervention et la codécision dans les "Principes internationaux pour les Activirés dans le Domaine du Développement durable et de la Diversité biologique", actuellement en discussion. Mais ces déclarations d'intention sont sans effet, comme l'a montré récemment le processus de préparation de l'Année internationale de l'Ecotourisme, par manque de lignes directrices contraignantes, qui seules permettraient une participation : si personne ne met à la disposition de tous les représentants des ONG du Sud intéressés les moyens financiers permettant leur participation, et si le temps de préparation est insuffisant, ainsi que la discussion et la prise de position en concertation avec la base ou au sein des instances locales, cela équivaut en pratique à une exclusion. Lors de la 8e session de la Commission des Nations Unies pour le Développement durable (CSD+8), des représentants des peuples indigènes et de quelques ONG avaient déjà attiré l'attention sur des points faibles de cette nature.

Le processus de Rio a nettement amélioré les possibilités d'intervention sur les décisions politiques prises aux différents niveaux, intervention des acteurs les plus divers, issus en particulier de la société civile. L'intervention de tous les acteurs est groupée sous le titre "processus multi-partenariaux". Bien entendu, des accords internationaux ne peuvent à eux seuls remplacer les droits démocratiques de chaque personne. Les processus locaux en application de l'Agenda 21, mais aussi la présence et l'intervention croissante d'ONG et de représentants de la société civile dans les décisions politiques internationales importantes, sont tournées vers l'avenir. Ce qui, en particulier pour les instances de la politique économique et du commerce international, doit être développé et renforcé par une dotation financière convenable. La transmission de l'information sur des projets internationaux importants, et l'assurance de la participation de toutes les personnes concernées, doivent être fixées selon des critères transparents ; or il semble que jusqu'à présent, il y ait eu des négligences en ce qui concerne les décisions de politiques touristiques.

Chez les ONG, il est urgent de mettre en débat la question de savoir qui, finalement, venant de la société civile, a accès aux manifestations et aux travaux internationaux importants, et comment cette participation peut être à son tour fructueuse pour d'autres personnes intéressées. Il ne faut toutefois pas oublier que les ONG ne représentent jamais l'ensemble de la population.

Telle est précisément la position de faiblesse de nombreuses personnes dans les pays récepteurs du Sud, laquelle est exploitée par l'économie privée. Les offres touristiques font leur publicité avec des images de pays lointains, qui correspondent plutôt aux désirs des touristes et accordent moins d'importance aux conditions de vie réelles dans les

régions touristiques. C'est ainsi que la Birmanie (Myanmar) devient dans la publicité touristique "le pays mystérieux des pagodes d'or", sans un mot sur la junte militaire au pouvoir depuis plus de dix ans, qui a accéléré le développement du tourisme par le travail forcé. L'image de la Thaïlande, "pays du sourire", est une invention européenne. L'Afrique représente l'attachement à la terre, l'Orient, les "mille et une nuits". Ces poncifs de la publicité touristique ont beau être banals, ils marchent, du moment qu'ils servent le désir massif de consommer des images et des symboles. Et les entreprises touristiques justifient une intrusion jusque dans la sphère privée de la population par les désirs des consommateurs, fondés sur des clichés et des préjugés. C'est ainsi que la "visite" chez les indigènes a lieu jusque dans les coins les plus secrets de leurs maisons ; ou bien c'est la "participation" à des cérémonies, souvent sans l'accord préalable des personnes visitées. On utilise aussi volontiers comme attraction touristique la vie "primitive" dans le dénuement, souvent provoquée par des mesures d'ajustement structurel et les politiques de la dette. Au lieu de favoriser des rencontres entre personnes, on crée, ou on renforce des réactions de nature raciste.

Les images exotiques diffusées dans la publicité touristique sur les populations des pays visités ont leur équivalent dans les récits de voyages des magazines. Il est courant que des reporters fassent financer leurs voyages par des entreprises touristiques. Ce qui favorise des reportages tendancieux, d'autant plus que, souvent, les médias louchent sur les recettes des publicités des voyagistes. La possibilité pour les populations locales de se présenter elles-mêmes et de proposer une version rectifiée ne leur est nullement garantie. Tout juste le paysage médiatique laisse-t-il une petite place à leur façon de voir le tourisme, les reportages sur les pays du Tiers-Monde étant de toute façon en recul dans les médias du Nord.

DEFIS

- Pour réaliser un tourisme durable et le partage juste et équitable des bénéfices, tous ceux qui lui sont confrontés doivent être pleinement impliqués dans toutes les décisions concernant le tourisme. Ceci concerne les processus destinés à établir les critères concernant les décisions elles-mêmes.
- La participation ne peut être garantie que si les décisions sont prises dans la transparence, et si elles sont sauvegardées par des mesures telles que la mise à disposition de toutes les personnes concernées - et particulièrement des populations défavorisées - des moyens logistiques, techniques, médiatiques et financiers. Pour permettre une vaste participation, égalitaire, avec informations préalables, de tous les acteurs du tourisme dans la société, il convient d'améliorer le flux de l'information, de la formation et de la communication. Il est demandé aux administrations compétentes en matière de tourisme et à l'industrie touristique en particulier de soutenir ce processus aux niveaux international et local.
- Tous les secteurs politiques responsables du tourisme - y compris ceux de l'emploi, des transports et de l'approvisionnement en énergie et en eau - devraient, devant chaque question importante relative au tourisme, se sentir tenu d'organiser une participation à la programmation et à la prise de décision, si possible en suivant le processus de l'Agenda 21 local.
- Conformément aux demandes exprimées par les représentants des populations indigènes sur l'écotourisme lors de la 8e session de la Commission sur le Développement Durable (CSD 8), il est demandé aux responsables du tourisme dans les gouvernements et l'industrie, de même qu'aux ONG, de lancer un débat regroupant tous les partenaires, en particulier les groupes désavantagés, après avoir défini de façon précise les règles de participation.
- Mais la participation, en ce qui concerne le tourisme, signifie également accès pour tous aux équipements touristiques tels que les hôtels, ainsi qu'aux offres de voyages : sans discrimination vis-à-vis des indigènes.
- Pour contrecarrer la dévalorisation et la commercialisation des cultures locales et de la sphère privée, il faut garantir l'intervention des personnes concernées sur leur propre image telle qu'elle est présentée dans les offres de voyages. Y compris la possibilité de se présenter soi-même et de proposer une version rectifiée.
- On attend de tous les journalistes (radios, télévision et presse écrite, comme des magazines spécialisés dans les voyages), des informations sur le tourisme qui soient indépendantes, véridiques et pédagogiques. Ils doivent offrir une tribune aux personnes concernées par les conséquences du tourisme et informer largement les voyageurs sur les effets du tourisme. Acteurs importants de la société civile, les journalistes doivent aussi relever le défi qui consiste à engager leur créativité et leurs moyens dans une modification des tendances dans le tourisme, nécessaire au développement durable de la planète.

8 - Consommation et mode de vie

Le comportement des consommateurs, pendant leurs voyages et leurs loisirs, doit être juste envers les populations locales et leur environnement.

20% de la population mondiale (habitants des pays industrialisés) consomment 80% des ressources. C'est pourquoi les pays industrialisés se sont engagés à Rio en 1992 à modifier le mode de vie et de consommation de leurs ressortissants, pour les rendre plus "soutenables" et plus compatibles avec l'état du monde.

Allemands, Autrichiens et Suisses comptent parmi les "champions du monde" du voyage et dépensent beaucoup trop pour leurs voyages et leurs loisirs. Ceci est d'autant plus grave que les voyageurs se rendent dans d'autres pays et consomment des ressources vitales, déjà insuffisantes pour les populations locales.

Mais les appels à la responsabilité des touristes restent souvent sans effet. Une prise de conscience, voire quelque mauvaise conscience, ne les ont jusque là guère empêchés de profiter de leur plaisir "bien mérité", comme le souligne l'industrie touristique à la moindre occasion. De plus, dans le domaine des loisirs, tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à de la morale, au jugement, voire au renoncement, fait fuir le public, même le plus ouvert, de la société des loisirs, friande d'"événements" et d'expériences personnelles.

Rien d'étonnant donc si les voyageurs courent de plus en plus vite vers de telles "expériences", la baisse des prix rendant les voyages de plus en plus accessibles. Souvent, les touristes ne s'aperçoivent qu'une fois sur place que des rejets d'eaux usées, par exemple, compromettent les joies de la baignade, ou que d'autres désagréments réduisent le plaisir des vacances. Mais la loi qui régit les voyages organisés vient alors à leur secours et ils se voient verser un dédommagement. Dans le cadre actuel de la protection du consommateur, on néglige le fait que c'est justement le "tarif avantageux" qui empêchera un hôtel d'investir dans le traitement de ses eaux usées ou de ses déchets.

D'après des sondages représentatifs, un nombre croissant de voyageurs britanniques, allemands ou suisses seraient prêts à payer plus cher pour des offres touristiques garantissant un plus grand respect de l'environnement naturel et humain. En Suisse, le secteur touristique a eu pour commencer une réaction d'incrédulité face aux résultats de ces sondages. Jusqu'alors, aucun grand voyageur n'avait fait d'offre crédible dans ce sens, en mettant en évidence ses efforts sur les effets environnementaux et sociaux (y compris les plus négatifs), offre considérée sans doute comme trop peu rentable à court terme. mais cela correspond à une négligence coupable pour des formes de voyages plus appropriées.

Les ONG, dans les pays qui sont les plus grands émetteurs de tourisme, ne travaillent qu'avec une fraction du budget publicitaire des compagnies de voyages. Pourtant elles sont placées devant le défi d'inventer les slogans créatifs pour promouvoir des changements nécessaires dans le tourisme et les loisirs, ou pour révéler les interrelations déplaisantes au niveau global et pour faire des suggestions pratiques et efficaces, alors que les propositions de l'industrie touristique sont très maigres dans ce domaine.

Bien sûr, ces dernières années, des agences de voyages et des sites touristiques se sont efforcés de faire des offres plus soutenables. On a ainsi vu surgir une jungle quasi impénétrable de nouveaux labels, ce qui aide bien peu le consommateur à choisir, et l'éclaire encore moins sur les avantages de telles offres par rapports aux autres, pour ce qui concerne le respect de l'environnement et des personnes. Une certification crédible, effectuée par des observateurs indépendants, coûte cher, trop cher pour des entreprises moyennes qui, par ailleurs, font de leur côté des efforts pour proposer des prestations "durables" (ou "équitable").

On sait depuis longtemps à quoi devra ressembler à l'avenir l'organisation du tourisme et des loisirs :

- repos et détente dans la vie quotidienne ;
- occasions attrayantes et reposantes de proximité ;
- offres de vacances orientées vers un développement durable de la région, accessibles par des moyens de transport non polluants ;

- le voyage vers des destinations lointaines, en particulier par avion, sera un plaisir rare et coûteux, durera plus longtemps, grâce à de nouvelles modalités des vacances (par exemple le cumul de jours de congé) et pourra présenter de véritables occasions de rencontres avec d'autres personnes et d'autres cultures.

Pour de telles évolutions dans le tourisme et les loisirs, changements qui s'imposent, la participation active et responsable de tous les acteurs est indispensable.

DEFIS

- Toute décision de voyage, depuis sa préparation - en passant par le choix et l'achat d'un produit, prix inclus - jusqu'à sa réalisation ainsi qu'au comportement que l'on peut avoir pendant le voyage comme dans la vie courante, est une orientation et un choix vers une forme de développement, durable ou non. Il faut le faire savoir clairement au consommateur de tourisme et de loisirs. Dès lors, il sera de sa responsabilité d'en tirer les conséquences et d'exiger activement des décideurs économiques et politiques qu'ils proposent un tourisme et des loisirs soutenables.
- Il y a toutefois une autre condition à un autre mode de vie et de consommation durable : il consiste à examiner ses propres besoins, spécialement dans le domaine de la détente et des loisirs, pour accéder par des loisirs paisibles à une nouvelle qualité de vie, pour son propre bien-être.
- Voyageurs et organisateurs de loisirs sont invités à remplacer le marché actuel d'activités non durables par des propositions nouvelles et attrayantes, prenant en considération un développement mondial durable, et à en faire la promotion. Il faut davantage tenir compte des initiatives du commerce équitable dans le secteur du tourisme. La présentation de l'éventail des offres doit être suffisamment nuancée pour mettre clairement en évidence les charges environnementales et les coûts sociaux, et permettre des comparaisons ; c'est ainsi qu'au moment de leurs achats, les consommateurs auront à leur disposition une information claire. La crédibilité des offres doit être assurée dans la transparence par des rapports réguliers et des contrôles indépendants. La clientèle doit recevoir une information complète.
- Les gouvernements et les administrations, en particulier dans les pays émetteurs, sont invités à créer un cadre législatif adéquat, considérant le tourisme comme un thème transversal de la politique, et qui permette un développement durable. Compte tenu que les ressortissants des pays émetteurs passent également leurs vacances à l'étranger, la responsabilité politique qui concerne le développement durable ne peut pas s'arrêter aux frontières d'un pays. Les mesures politiques doivent au contraire prendre aussi en compte le tourisme pratiqué à l'extérieur du pays. La réalisation d'un tourisme et de loisirs respectueux de l'environnement et des personnes doit être soutenue par des mesures incitatives ciblées, mais également contraignantes dans les domaines les plus divers (circulation, aménagement du territoire, environnement, économie, formation, politique extérieure et développement, etc.). Entre autres :
 - Promotion d'un large éventail de loisirs-détente de proximité attrayants et facilement accessibles par des moyens de transports non polluants ;
 - En ce qui concerne les mesures de promotion touristique, obligations concrètes concernant le développement durable. Création et soutien de nouvelles initiatives pour un développement durable dans le domaine des voyages et des loisirs ;
 - Promotion ciblée d'Agendas 21 locaux, avec intégration complète du tourisme et des voyageurs prenant leurs vacances à l'étranger ;
 - élargissement du travail d'information et de sensibilisation des voyageurs et des consommateurs en général, avec dotations financières correspondantes, non seulement sur les fonds de la coopération pour le développement, mais aussi sur les budgets relatifs à l'environnement, à la sécurité des transports, à la santé et à la recherche. Les offres de formation scolaire et extrascolaire pour les jeunes doivent être davantage soutenues ;
 - extension de la formation professionnelle des métiers du tourisme aux objectifs du développement durable, c'est-à-dire intégration complète, à tous les niveaux de formation initiale et de formation continue, de cours sur le développement durable dans le tourisme.
- La transparence au lieu d'un foisonnement de labels ! Gouvernements, administrations et ONG doivent admettre qu'un simple label (surtout lorsqu'il s'agit dans le tourisme de l'achat de "projets" et non de produits finis) ne suffit pas à rendre crédible une offre aussi complexe qu'un voyage. Il s'agit de définir des critères d'offres transparentes qui puissent aider le consommateur à faire un choix responsable quand il achète un voyage pour ses vacances. L'avenir est à la création de marques coordonnées standard et de déclarations différenciées des produits, respectant toutes les dimensions de la durabilité et contrôlées par des observateurs

indépendants. En même temps, une protection particulière doit garantir l'intégration des PME du tourisme et des régions pauvres. Dans ce but, une coopération étroite de tous les maillons de la chaîne des produits touristiques - des producteurs aux consommateurs - est indispensable.

- La défense du consommateur de voyages et de loisirs est importante. Les associations de consommateurs sont désormais tout particulièrement invitées à intégrer les objectifs du développement durable dans leurs définitions de la défense des voyageurs, et aussi à préparer des propositions de réévaluation. Dans cet ordre d'idées, il faut également revoir et remanier les décisions de l'Union Européenne.

9 - Politique économique et commerciale internationale

Commerce équitable... Y compris dans le tourisme !

La généreuse ouverture de leurs marchés n'a pas apporté le bien-être aux pays du Sud. Sous la pression de l'apurement de la dette ou bien des ajustements structurels imposés par le FMI, de nombreux pays d'accueil ont procédé à des démarches de libéralisation qui devaient faire du tourisme un secteur d'exportation générateur de devises. En 1994, nombre de ces libéralisations ont été codifiées ou modifiées par la conclusion des Accords de Service (GATS) dans le cadre de l'OMC, lorsque la plupart des Etats se sont engagés à poursuivre l'ouverture au marché mondial de leur tourisme; Privatisations, participation majoritaire d'entreprises étrangères, généreuses incitations aux investisseurs étrangers et autres concessions à des entreprises touristiques privées, ainsi qu'importations non contingentées ou emploi de personnel étranger, réduisent sévèrement pour les pays d'accueil les possibilités de profit par le tourisme.

En outre, les accords de libre-échange ont souvent considérablement limité les marges de manœuvre des régions d'accueil pour développer un tourisme correspondant à leurs besoins propres. En Inde, par exemple, les critiques des accords de libre-échange condamnent le fait que les traités sur les services dans le tourisme empiètent largement sur les règlements nationaux et menacent l'autonomie des communes. Ainsi, il est quasiment impossible de faire respecter les engagements des soumissionnaires étrangers concernant la formation et l'emploi de personnel du pays, les normes de qualification sociales et écologiques, la protection des consommateurs ou par exemple la limitation du nombre des terrains de golf ou des hôtels dans les parcs naturels.

Par contre, des entreprises touristiques privées se sont vu accorder des droits considérables, sans que leur soient imposées les obligations correspondantes. Certes, ces dernières années, un nombre croissant de sociétés qui travaillent dans l'hôtellerie, les transports ou les voyages, ont signé ce qu'on appelle des "engagements volontaires", le plus souvent orientés vers une économie écologiquement supportable. C'est important, spécialement pour les entreprises transnationales, qui peuvent échapper plus facilement aux règlements nationaux. Toutefois, le domaine d'application de ces initiatives reste jusqu'à présent très restreint et en contradiction avec la logique de croissance. C'est ainsi que le secteur touristique, qui se prétend volontiers respectueux de l'environnement, a fortement contribué à faire échouer un projet d'écotaxe aux Baléares ; la plainte déposée auprès du Tribunal constitutionnel n'a pas encore été jugée. Mais surtout, les engagements volontaires du secteur privé négligent la dimension sociale de la durabilité : dans des hôtels privatisés de divers pays, souvent contrôlés par des chaînes internationales, les conditions de travail se sont nettement détériorées, sans octroi du droit syndical, selon les plaintes formulées par les délégués à la session d'avril 2001 de l'OIT consacrée aux conséquences de la mondialisation sur le marché du travail dans le secteur du tourisme. La nouvelle gérante (privée) du chemin de fer du Cusco au Machu Picchu - sanctuaire des Incas et attraction touristique n°1 du Pérou - a tellement augmenté ses tarifs que des habitants du pays ne peuvent plus s'offrir le voyage. Mais surtout, des groupes de touristes transnationaux ont la mainmise sur les systèmes mondiaux de réservation, inaccessibles aux entreprises locales. Si bien que ces dernières se voient privées de contacts avec les touristes étrangers.

C'est là précisément qu'intervient le concept de commerce équitable, lequel, dans le tourisme, fait encore largement figure de mythe. L'objectif est clair : l'échange entre voyageurs et hôtes aux plans économique, social, écologique et culturel, doit être développé de telle sorte qu'il contribue à améliorer la vie de populations défavorisées dans les régions de destination du tourisme. A la différence d'autres concepts touristiques qui se limitent essentiellement à un tourisme écologiquement et socialement supportable, les exigences du commerce équitable dans le secteur du tourisme concernent l'ensemble des acteurs de la chaîne complexe des prestations, depuis les voyageurs jusqu'aux hôtes (y compris les voyagistes, organisateurs et intermédiaires, dans les pays d'origine et d'accueil, les entreprises de transport, du niveau international au niveau local, les guides, mais aussi la production et la vente de souvenirs, etc). Sans oublier les exigences concernant les responsables gouvernementaux et intergouvernementaux, lesquels fixent les lignes directrices de la politique économique et commerciale internationale. C'est dans ce domaine là qu'il convient de veiller à plus de justice, de transparence et de dialogue. Les handicaps structurels des pays du Sud doivent disparaître pour que le tourisme puisse se développer aussi équitablement et contribuer à la durabilité.

DEFIS

- Remise substantielle de la dette pour les pays en développement, et révision des concepts d'apurement de la dette et d'attribution de crédit, pour libérer les moyens d'éliminer les structures qui engendrent la pauvreté et ne pas retomber, à l'avenir, sous la pression de l'obtention de devises, dans la promotion de formes de tourisme non durable.
- Les bailleurs de crédit de coopération multilatérale, comme la Banque Mondiale et ses filiales, mais aussi l'Union Européenne, sont instamment invités à réviser leurs pratiques d'encouragement dans le secteur touristique, et à les orienter clairement vers les principes du développement durable.
- Halte aux nouveaux engagements de libéralisation du secteur touristique dans le cadre des accords de l'OMC sur les Services (GATS), avant une évaluation approfondie des conséquences des libéralisations déjà effectuées. Sur ce principe, les handicaps criants des pays touristiques du Sud doivent être corrigés dans la suite des négociations. Pas de libéralisation des services publics de base dans le cadre du nouveau round de négociations de l'OMC : en effet, cela réduirait encore la protection et le juste partage des ressources naturelles dans les régions touristiques, tant que les besoins sanitaires et scolaires élémentaires seraient toujours menacés.
- Les normes environnementales et sociales ne sont pas négociables dans le cadre des traités de libre-échange. Dans l'ordre économique mondial, elles doivent occuper, face aux traités financiers et commerciaux, une nouvelle position renforcée, que seul un développement durable rend possible.
- Les conventions centrales de l'OIT, ainsi que la Convention n°172 (*Working Conditions in Hotels & Restaurants* 1991) doivent être reconnues et observées par l'ensemble des responsables du tourisme (politique et secteur privé) comme normes minimales en ce qui concerne les conditions de travail.
- Les entreprises de l'industrie touristique sont instamment priées d'intégrer les idées maîtresses du développement durable dans leur gestion, et à les respecter de façon conséquente. Les engagements volontaires concernant une économie écologiquement durable et socialement responsable doivent être aménagés, en particulier pour tenir compte de tous les domaines sociaux touchés par le développement du tourisme. Un contrôle indépendant des engagements volontaires est indispensable à leur crédibilité.
- Suppression conséquente de toutes les subventions au tourisme, souvent clandestines, qui altèrent la concurrence, ainsi que des incitations des pays d'accueil aux investisseurs étrangers, qui défavorisent souvent gravement les investisseurs du pays. Instauration de la transparence sur tous les coûts, ainsi que taxation conséquente suivant le principe du pollueur/payeur dans tous les domaines importants pour le tourisme.
- Promotion ciblée de toutes les initiatives visant le commerce équitable dans le tourisme, en particulier pour renforcer les petits entreprises qui proposent un produit concurrentiel, et leur faciliter l'accès au marché de la consommation.

10 - Des politiques cohérentes

La volonté politique de respecter les Droits humains, et de tendre vers un équilibre cohérent entre l'environnement, l'économie et la société, est indispensable pour assurer aux générations futures la possibilité de vivre dans la dignité, de profiter de ses loisirs et de voyager.

A vrai dire, d'innombrables textes et discours ont expliqué par le menu comment le tourisme pouvait contribuer à un développement durable. Il existe des plans et des directives, des régulations et résolutions, depuis le niveau communal jusqu'aux hautes sphères de la politique internationale. Mais les plans les meilleurs ne servent à rien s'ils ne sont pas réalisés.

La Commission des Nations Unies pour le Développement durable, lors de sa 7^e session (CSD-7), en avril 1999, a proposé un vaste programme d'action : comment, à l'avenir, créer un tourisme durable. Entrez aujourd'hui dans une agence de voyages de chez nous, et demandez qui connaît la résolution CSD-7. Quant aux praticiens chargés en dernière instance de réaliser nombre de résolutions adoptées, ils n'ont pas reçu le document en question ; et apparemment, les administrations et associations ont fait vraiment peu d'efforts dans le secteur du tourisme pour, au moins, communiquer les résolutions principales à ceux qui devraient les appliquer. Dans ces milieux, Rio évoque avant tout Copacabana ; rarissime sont les agents de voyages dans nos pays qui connaissent l'Agenda 21 ou a fortiori l'Agenda 21 pour l'Industrie touristique, élaboré dès 1995 par les associations de tourisme.

En 1999, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a publié un Code mondial d'Éthique du Tourisme. Ce code énonce des principes éthiques et des directives pour toute une série de situations et d'acteurs du tourisme. Ils donnent un cadre, que chacun des acteurs pourrait remplir par des engagements concrets. Mais ici encore, il n'est guère question de réalisations concrètes. Certes, l'OMT est parvenue à faire approuver son texte par son Assemblée Générale. Mais le Comité mondial chargé d'en surveiller l'application, prévu dans le Code éthique, n'existe actuellement que sur le papier et, là encore, rarissimes sont les praticiens du tourisme et les voyageurs qui connaissent ne serait-ce que l'existence de ce code.

Ce ne sont là que deux exemples du large fossé qui sépare les bonnes intentions de la mise en œuvre effective de mesures pouvant contribuer à un développement durable dans le tourisme. On pourrait allonger la liste avec des projets "écologiques" avortés, et de problématiques promotions économiques dans tous les domaines. Les exemples cités montrent la fracture entre les résolutions au niveau international, et leur application aux niveaux national, régional et local. Et ils illustrent - représentant en cela d'autres secteurs économiques - la fragilité de nombreuses résolutions en vue d'une économie écologiquement plus soutenable et socialement plus responsable. Souvent, elles ne vont pas plus loin que le statut juridique de "*soft law*", ou de recommandations politico-morales, alors que les États industrialisés, pour promouvoir le libre-échange, avaient l'intention de se mettre d'accord sur une institution mondiale avec des obligations rigoureuses (*hard*) et des possibilités de sanctions qu'ils imposeraient au monde entier (OMC).

En ce qui concerne le Sommet mondial pour le Développement durable, les responsables politiques à tous les niveaux sont invités à veiller à l'équilibre entre les dimensions écologique, sociale et économique de la durabilité, et à l'exprimer dans tous les domaines politiques, à tous les niveaux.

Venues du Nord et du Sud, particulièrement des ONG, les exigences de réorganisation de la politique pour un développement durable passent souvent pour utopiques. Néanmoins, il convient d'en esquisser ici les points fondamentaux.

° La coopération, au niveau mondial, doit être mise au service du développement durable, comme la communauté internationale s'y est engagée au sommet de Rio. En outre, il faut des institutions multilatérales efficaces, pleinement responsables, et fonctionnant dans la transparence et selon les règles démocratiques, qui seules permettront une participation des pays en développement ou émergent, à égalité de droits.

° Au niveau national, une gouvernance responsable, cohérente et l'engagement dans la transparence de moyens publics en faveur du développement durable sont nécessaires, avec une politique commerciale et d'investissement correspondante, ainsi que des processus de démocratie participative pour toutes les décisions politiques.

° En ce qui concerne l'industrie touristique, en particulier les groupes transnationaux, il faut des contributions actives, au sens d'une gestion responsable : dialogue social avec les salariés, durabilité et amélioration permanente des normes de travail, modification conséquente du code de conduite habituel et engagement personnel important en vue d'une économie soutenable pour l'environnement et responsable socialement. Les principes de bonne gouvernance doivent être reconnus par les milieux économiques, et la corruption doit être supprimée.

° *Last but not least* : on a besoin de citoyens et de voyageurs qui se comportent eux-mêmes dans la perspective d'un développement durable, et en contrôlent attentivement la réalisation. En outre, il est particulièrement nécessaire que le traitement du tourisme par les médias soit indépendant et critique.

DEFIS

- Les conventions internationales de Rio et les résolutions de l'Agenda 21 ne doivent plus, à l'avenir, être subordonnés aux règles internationales de la politique économique et commerciale. Aspirer à la justice environnementale et sociale au niveau mondial signifie concrètement revaloriser dans le cadre de l'ONU la place des normes environnementales et sociales dans la politique internationale, et prévoir les structures adéquates à cette prise en considération dans la politique économique et commerciale.
- Il faut réformer d'urgence les organismes multilatéraux qui mènent la politique économique et commerciale, en particulier l'OMC, pour ce qui concerne la transparence, la démocratie et la participation à égalité de tous les pays, à toutes les étapes.
- Les organes décideurs de la politique économique et financière que sont la Banque Mondiale et le FMI, mais également l'Union Européenne et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux, sont instamment invités à dévoiler leur politique du tourisme, à soumettre leurs décisions dans ce domaine à la discussion, et à s'orienter vers un développement durable dans un processus démocratique avec les gouvernements des pays d'accueil et la participation de la société civile.
- Il faut saluer l'annonce faite en novembre 2001 par la Commission Européenne de promouvoir, par l'élaboration d'un Agenda 21, le développement durable de l'activité touristique en Europe. Cependant, des directives ne peuvent remplacer une politique trans-sectorielle intégrée du tourisme, nécessaire au changement de tendance, orientée vers la durabilité dans le tourisme, y compris les activités touristiques des citoyens de l'Union Européenne sur d'autres continents.
- Au niveau national, les gouvernements sont invités à concrétiser les stratégies en vue d'un développement durable élaborées au cours de la préparation du Sommet mondial de Johannesburg pour le Développement durable en 2002.
- Tourisme et loisirs doivent être pris en considération à tous les niveaux et dans tous les domaines politiques concernés, spécialement les voyages des ressortissants vers l'étranger. La concrétisation des stratégies de durabilité doit aussi être conduite dans le tourisme, avec la participation de l'ensemble des acteurs. Elle ne peut être réalisée qu'avec une aide suffisante, tant financière qu'institutionnelle, et doit s'accompagner, dans un esprit de transparence, de la publication régulière de rapports.

Sources

Bibliographie originale (sélection)

Année Internationale de l'Ecotourisme (International Year of Ecotourism – IYE): *Declaring the year 2002 as the International Year of Ecotourism*. United Nations Economic and Social Council, Resolution 1998/40.
<http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1998/eres1998-40.htm>

Année Internationale de l'Ecotourisme (International Year of Ecotourism – IYE) / Année Internationale des Montagnes (International Year of Mountains – IYM): *L'écotourisme dans les zones montagneuses: Un défi pour le développement durable*. Conférence préparatoire européenne pour 2002, St. Johann/Pongau et Werfenweng, État de Salzbourg (Autriche) 12-15 septembre 2001.
http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE/Regional_Activites/autriche-conclusions.pdf

Ghimire, Krishna B. (ed.): *The Native Tourist. Mass Tourism within Developing Countries*. United Nations Research Institute for Social Development, Earthscan Publications Ltd., Londres, 2001.

Kalish, Angela: *Tourism as Fair Trade. NGO Perspectives*. Tourism Concern, Londres, 2001.
<http://www.tourismconcern.org.uk>

Khor, Martin: *Globalisation and the Crisis of Sustainable Development*. Third World Network (TWN), September 2001.
indigenous_wssd@yahoogroups.com; <http://www.twinside.org.sg>

Nations Unies – Commission sur le Développement Durable (Commission on Sustainable Development– CSD): *Tourism and Sustainable Development*, CSD 7th Session, New York, 19-30 April 1999.
<http://www.un.org/esa/sustdev/tour2.htm#dec>

- CSD: Indigenous Peoples Caucus at the 8th Session of the Commission on Sustainable Development: *Ecotourism Definition*, 4th May 2000.
tourism-csd@yahoogroups.com

- CSD: *Sustainable Development of Tourism, Report of the Secretary-General*, Organizational Session, 30 April – 2 May 2001.
<http://www.un.org/esa/sustdev/csd10/ecn172001-pc21.pdf>

- CSD: *Implementing Agenda 21, Report of the Secretary-General*, Second preparatory Session, 28 January – 8 February 2002 (Document provisoire)

Nations Unies – Convention sur la Diversité Biologique (CBD) / Programme des nations Unies sur l'Environnement (PNUE): *Workshop on Biological Diversity and Tourism, Saint-Domingue, 4-7 Juin 2001; International Guidelines for activities related to sustainable tourism development in vulnerable terrestrial, marine and coastal and mountain ecosystems*.
<http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/tourism/guidelines.asp>

- CBD: *Traditional Knowledge, Innovation and Practices*.
<http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/traditional/default.asp>

- CBD: *Décision V/24: L'utilisation durable comme problème multisectoriel*, 2000.
<http://www.biodiv.org/decisions/default.asp?lg=2&m=cop-05&d=24>

- CBD: *Décision V/25: Diversité Biologique et Tourisme*, 2000.
<http://www.biodiv.org/decisions/default.asp?lg=2&m=cop-05&d=25>

Nations Unies – PMA III: *Programme d'Action pour les Pays les Moins Avancés pour la Décennie 2001-2010*, Bruxelles 20 Mai 2001.
<http://www.unctad.org/fr/docs/aconf191d11.fr.pdf>

- ONU – PMA III: *Résultats de la Réunion de Haut Niveau sur le Tourisme et le Développement dans les Pays les Moins Avancés*, Grande-Canarie (Espagne), 26-29 mars 2001
http://www.unctad.org/fr/docs/aconf191bp_4.fr.pdf

Organisation Internationale du Travail (OIT): *Réunion Tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme*, Genève, 2-6 avril 2001. *Rapport présenté à la réunion et points pour la discussion et Note sur les Travaux*.
<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/techmeet/tmhct01/index.htm>

Organisation Mondiale du Tourisme: Statistiques, Nouvelles et rapports, particulièrement sur l'Année Internationale de l'Écotourisme et le Code Global d'Éthique pour le Tourisme.
<http://www.world-tourism.org>

Plüss, Christine: *Quick Money – Easy Money? A report on Child Labour in Tourism*. Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), Berne, 1999.

Sommet Mondial sur le Développement Durable (World Summit on Sustainable Development – WSSD): *Priorities for WSSD – An Overview of the Regional Preparatory Meetings*, 4 décembre 2001.
http://www.johannesburgsummit.org/html/prep_process/regional_docs/wssd_regional_outcomes.doc

- WSSD: *Contribution of the Caribbean Subregion to the Regional Preparatory Process leading to the World Summit on Sustainable Development; Outcome of the Caribbean Subregional Prepcom*, Havana, Cuba: 28 - 29 June 2001.
http://www.johannesburgsummit.org/web_pages/caribbean_outcome.htm

Suresh, K.T.: *About the time we rethought Tourism in the GATS*, EQUATIONS, Bangalore 2001.
<http://www.equitabletourism.org>

TOURISM WATCH, EED, Bonn, Bulletin
<http://www.tourism-watch.org>

World Travel & Tourism Council (WTTTC): *Agenda 21 for the Travel & Tourism Industry - Towards Environmentally Sustainable Development*, Londres, 1995.
<http://www.wttc.org>

World Wide Fund for Nature International (WWF): *Preliminary Assessment of the Environmental and Social Effects of Trade in Tourism*. WWF International Discussion paper, Gland, Suisse, Mai 2001.

Bibliographie complémentaire en français

Amalou, Pierre / Barioulet, Hervé / Vellas, François (Groupe Développement): *Tourisme, éthique et développement*. L'Harmattan, Paris, 2001

Cazes, Georges: *Tourisme et Tiers-monde : un bilan controversé*. L'Harmattan, Paris, 1992

Cazes, Georges / Lanquar, Robert: *L'aménagement touristique et le développement durable*. PUF, Paris, 2001

El Alaoui, Françoise: *Le tourisme équitable*. Mémoire de recherche, Master de management du tourisme et des loisirs, Ecole Supérieure de gestion, Paris, 1999

Organisation Mondiale du Tourisme: *Guide à l'intention des autorités locales. Développement du tourisme durable*. OMT, 1998

Organisation Mondiale du Tourisme: *Tourisme Horizon 2020. Nouvelles prévisions de l'OMT* (Résumé exécutif). Organisation Mondiale du Tourisme, 1999

Organisation Mondiale du Tourisme: *Développement durable du tourisme : une compilation de bonnes pratiques*. OMT, 2000

Organisation Mondiale du Tourisme: *Annuaire des statistiques du tourisme 2001*. OMT, 2001

Organisation Mondiale du Tourisme: *Tendances des marchés touristiques 2001 - Le Monde*. OMT, 2001

Organisation Mondiale du Tourisme: *Développement durable de l'écotourisme. Une compilation de bonnes pratiques.* OMT, 2002

Valayer, Dora C.: *Le respect des bêtes*, Labor Fidès, Genève, 1993

Tourisme et éthique. Revue ESPACES n° 171, 2000

Tourisme et environnement. Cahier ESPACES n° HS, 1993

DANTE

Le réseau pour le développement d'un tourisme durable

DANTE est un réseau de 17 initiatives et organisations non gouvernementales d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, spécialisé dans le tourisme, l'environnement et le développement. DANTE est une plate-forme pour l'échange de savoirs et d'expériences, ainsi que pour la coopération pour le développement d'un tourisme durable.

Les membres de DANTE partagent la même vision et se battent pour des formes responsables de tourisme, respectueuses de la culture des peuples et de leur mode de vie, génératrices de revenus, qui assurent la participation égale de toutes les populations affectées, protègent la nature, et généralement participent de la promotion d'un développement durable dans les destinations touristiques. DANTE accompagne de manière active et critique les processus politiques concernant le tourisme aux niveaux international, européen et national. Ceci inclut la question de comment et à quelles conditions le tourisme peut contribuer au développement durable, et quel est le cadre législatif requis.

Les membres de DANTE mènent des analyses, produisent des rapports et coopèrent à diverses occasions et sur des thèmes variés, en particulier l'information et l'éducation, le lobbying et les campagnes d'opinion. DANTE, en tant que réseau, est ouvert au dialogue avec les différents acteurs du tourisme, mettant à leur disposition conseils et compétences, incitations et aides à la mise en œuvre pratique de mesures contribuant à un développement durable.

Membres de DANTE :

akte – Working group on Tourism & Development (Bâle), BUND for Environment and Nature Protection Allemagne (Berlin), D.A.R.T. – Dortmund Working Group Urban and Regional Planning and Tourism (Dortmund), ECPAT Allemagne e.V. (Fribourg en Brisgau), Environmental Bureau Neubeuern, E.T.E. – Ecological Tourism in Europe (Bonn), FernWeh – Tourism Review (Fribourg en Brisgau), Friends of Nature Allemagne (Bonn), GATE – Association for Tourism and Anthropology (Hambourg), I.I.T.F. – Institute for Integrative Tourism and Leisure Research (Vienne), KATE – Centre for Ecology and Development (Stuttgart), nfi – Friends of Nature International (Vienne), Orlovius & Partners – Intercultural Management Services (Siegburg), respect – Centre for Tourism & Development (Vienne), Statterisen Hannover, TOURISM WATCH – Special Desk of the Church Development Service/EED (Bonn), Young Friends of Nature Allemagne (Remagen).

Contact pour DANTE :

c/o TOURISM WATCH – EED, Ulrich-von-Hassel-str. 76, D-53123 Bonn, Allemagne, Tel +49 228 81 01 2303, Fax +49 228 81 01 160, tourism-watch@eed.de, www.tourism-watch.de

Commande

"Carton rouge pour le tourisme ?" est disponible en allemand, anglais et espagnol sur les sites Internet suivants. Le texte peut aussi être commandé sous forme de fichier PDF ou de brochure (les frais d'envoi seront facturés) aux adresses suivantes :

akte – Working group on Tourism & Development, Missionstr. 21, CH-4003 Bâle, Suisse. Tel +41 61 261 47 42, Fax +41 61 261 47 41. info@akte.ch, www.akte.ch

FernWeh – Tourism Review, P.O. Box 5328, D-79020, Fribourg e. Brsig., Allemagne, Tel +49 761 70 75 125, fernweh-iz3w@t-online.de, www.iz3w.org

International Friends of Nature, Diefenbachgasse 36/3, A-1150 Vienne, Autriche, Tel +43 1 89 23 87-77, Fax +43 1 812 97 89, nfi@nfi.at, www.nfi.at

respect – Center for Tourism and Development, Diefenbachgasse 36/3, A-1150 Vienne, Autriche, Tel +43 1 895 62 45, Fax +43 1 812 97 89, office@respect.at, www.respect.at

TOURISM WATCH – EED, Ulrich-von-Hassel-str. 76, D-53123 Bonn, Allemagne, Tel +49 228 81 01 2303, Fax +49 228 81 01 160, tourism-watch@eed.de, www.tourism-watch.de

Pour la version espagnole :

KATE – Kontaktstelle für Umwelt und Entwicklung, Blumenstr. 19, D-70182 Stuttgart, Tel +49 711 248 3970, Fax +49 711 248 39722, angela.giraldo@kate-stuttgart.org, www.Turismovision.kate-stuttgart.org

SST

Swiss Foundation for Solidarity in Tourism
Fondation Suisse pour la Solidarité dans le Tourisme

La Fondation Suisse pour la Solidarité dans le Tourisme soutient des projets et des initiatives qui font la promotion d'un développement durable du tourisme. Son fonds est destiné à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la sécurité économique des populations qui vivent dans les zones de destinations touristiques et pour la protection de l'environnement. En outre, SST cherche à promouvoir un échange culturel entre les hôtes et leurs visiteurs.

Cette fondation à but non-lucratif a été lancée en 2001 à Zürich, Suisse, grâce aux fonds récoltés par la vente du tour-opérateur suisse "Students Travel Service" (SSR).

Pour des informations complémentaires, contactez-nous
Fondation Suisse pour la Solidarité dans le Tourisme
Vogesenstrasse 103
CH 4056 BÂLE
www.sst-foundation.com